

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL 50^{ème} SEANCE

36^{ème} période administrative 2012-2016

Année 2015-2016

Lundi 24 octobre 2016, à 19h30
à l'auditoire du Collège des Terreaux

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 39 membres sont présents : Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Isabelle Bellaton (PLR), Julien Binggeli (PopVertsSol), Miléna Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Oksana Castioni (Soc), Tiago Cordas (PLR), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Joël Desales (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (Indépendant), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Yvan Gallo (Soc), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Jasmine Herrera (PopVertsSol), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Vincent Pahud (PDC), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertsSol), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: MM. Jérôme Bueche (PLR), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 48^{ème} séance, du lundi 5 septembre 2016, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 49^{ème} séance, du lundi 12 septembre 2016, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, mentionne:

1. Envoi de l'invitation à la cérémonie d'ouverture de NewPort Expo, vendredi 21 octobre 2016, à 16h00, Place du Port à Neuchâtel.
2. Envoi d'un courrier de la Direction de la mobilité concernant l'ABOADO et les conditions d'octroi de la subvention.
3. Envoi d'une invitation à une séance de présentation du projet d'assainissement et de transformation du Temple du Bas.
4. Envoi de la réponse du Conseil communal à l'interpellation 16-610 du groupe socialiste, par M. Jonathan Greillat et consorts.
5. Nomination de Mme Jasmine Herrera (PopVertsSol) au sein de la Commission financière, en remplacement de Mme Isabelle Iseli (art. 125 RG).
6. Nomination de Mme Jasmine Herrera (PopVertsSol) au sein de la Commission spéciale « Sport pour tous », en remplacement de Mme Isabelle Iseli (art. 125 RG).
7. Démission de M. Jean Dessoulavy (PLR), qui siégera donc en qualité d'indépendant jusqu'à la fin de la législature.
8. Nomination de M. Christophe Schwarb (PLR) au sein du Bureau du Conseil général (questeur), en remplacement de M. Jean Dessoulavy (art. 125 RG).
9. Nomination de Mme Isabelle Bellaton (PLR) au sein de la Commission des Affaires communales en matière d'agglomération (rapporteur), en remplacement de M. Jean Dessoulavy (art. 125 RG).
10. Nomination de Mme Isabelle Bellaton (PLR) au sein de la Commission de politique culturelle, en remplacement de M. Jean Dessoulavy (art. 125 RG).

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

11. Nomination de Mme Isabelle Bellaton (PLR) au sein de la Commission du développement économique, en remplacement de M. Jean Dessoulavy (art. 125 RG).
12. Nomination de M. Tiago Cordas (PLR) au sein de la Commission des ports et rives, en remplacement de M. Jean Dessoulavy (art. 125 RG).
13. Le remplacement de M. Jean Dessoulavy (PLR) au sein de la Fondation « L'enfant c'est la vie », sera désigné à la nouvelle législature.

Communiqués de presse

- De la Direction de l'économie, de l'urbanisme et de l'environnement relatif à la tenue, le 29 septembre 2016, de l'événement national Smart City Day à Neuchâtel.
- Des Directions de la mobilité et de l'urbanisme, concernant les résultats de la démarche participative « Centre & Gare ».
- De la Direction de la sécurité relatif à la première participation du SIS de Neuchâtel à la semaine nationale d'action pour la sécurité des patients.
- De la Direction de la sécurité relatif à un nouveau dispositif pour retrouver facilement les enfants qui se perdent pendant la Fête des vendanges.
- De la Direction de la culture concernant la troisième édition des visites en coulisses de six institutions culturelles en ville de Neuchâtel.
- De la Direction du tourisme, annonçant que Neuchâtel a été désignée Ville suisse du goût 2017.
- De la Direction de la sécurité et de la Police neuchâteloise, relatif au bilan de l'édition 2016 de la Fête des vendanges.
- Du Conseil communal concernant les affiches du PLR à la rue de l'Hôpital et la rue des Flandres.
- Concernant le 10^{ème} sommet de l'Alliance des Neuchâtel du Monde.
- De la Chancellerie communale relatif au dépôt des listes pour les élections communales du 27 novembre 2016.
- De la Direction de la culture concernant la parution de deux livres au Jardin botanique.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

- Du Service de la communication concernant la présence de la Ville de Neuchâtel sur les réseaux sociaux.
 - Concernant le Prix Farel Festival du film à thématique religieuse.
 - De la Direction du Tourisme concernant le programme de la troisième édition de Chocolatissimo.
 - De la Direction des ressources humaines rendant compte de la première réception des apprenti-e-s et stagiaires de la Ville de Neuchâtel.
 - Du Conseil communal relatif à l'office postal de la Coudre.
 - De la Ville de Neuchâtel et l'Association du Prix Farel concernant le palmarès du Prix Farel 2016.
-

Réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 16-610 du Groupe socialiste, par M. Jonathan Gretilat et consorts (Du 12 octobre 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 13 juin 2016, le Groupe socialiste, par M. Jonathan Gretilat et consorts, a déposé une interpellation 16-610 intitulée « **Une sinistralité de mauvais augure** » dont le contenu est le suivant :

« A de réitérées reprises au cours de l'année écoulée, le Groupe socialiste s'est inquiété, en plénum ainsi qu'en Commission financière, du taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident (également dénommé taux de sinistralité) du personnel de l'Administration communale de la Ville de Neuchâtel. A l'occasion du bouclage des comptes 2015, il apparaît que ce taux s'élève à 5.16% pour l'année 2015. Si une moyenne aussi élevée est déjà préoccupante, comment dès lors qualifier la moyenne de 11.65% (!) qui prévaut à la direction des Infrastructures, énergie et sécurité, alors que toutes les autres directions connaissent un taux de sinistralité qui se situe entre 1.99% et 3.23% ?

Le Groupe socialiste est alarmé par ces chiffres, qui ne doivent en aucun cas être pris à la légère ou relativisés. Il en va en effet de la responsabilité de notre collectivité en tant qu'employeur. En effet, de tels

taux de sinistralité pourraient potentiellement être le signe extérieur de dysfonctionnements dans certains services, de problèmes de management du personnel, ou alors de conditions de travail inappropriées pour les employés concernés. Quelles que soient les causes du taux de sinistralité actuel, des réponses appropriées et des mesures immédiates doivent être apportées par l'exécutif dans les plus brefs délais, avec une information détaillée apportée à la Commission financière pour les éléments plus sensibles liés aux règles de protection de la personnalité du travailleur.

Le Groupe socialiste exige dès lors de la part du Conseil communal des explications circonstanciées sur les points suivants :

- 1) Quelles sont les causes précises et détaillées d'un taux moyen de sinistralité de 11.65% à la direction des Infrastructures, énergie et sécurité ?*
- 2) Pourquoi ce taux est-il sévèrement plus élevé que le taux prévalant au sein des autres directions ?*
- 3) Le taux de sinistralité susmentionné concerne-t-il de façon similaire l'ensemble des services de la direction en question, ou se limite-t-il à des services en particulier ?*
- 4) Quels sont les services de la direction des Infrastructures, énergie et sécurité affectés par la plus grande sinistralité et pourquoi ?*
- 5) Quelles sont les mesures immédiates et concrètes déjà entreprises par le Conseil communal pour remédier à un taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident aussi élevé ?*
- 6) Quelles sont les autres mesures envisagées à futur pour pallier le taux de sinistralité actuel ?*
- 7) D'autres services de la Ville sont-ils concernés par d'importants taux de sinistralité, cas échéant lesquels, avec quels taux et pour quelles causes ?*
- 8) Comment et selon quel processus les absences pour cause de maladie et d'accident, qu'elles soient de courte ou de longue durée, sont enregistrées ?*

Le présent texte tient lieu de développement écrit. »

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Préambule

Avant de répondre aux questions posées par votre Autorité, notre Conseil tient à rappeler qu'en tant qu'employeur, il attache une très grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs. Les chiffres liés aux absences maladies et accidents n'ont jamais été pris à la légère ou relativisés. Il est rappelé à votre Autorité que des comparaisons chiffrées ont été effectuées avec d'autres collectivités publiques cantonales et communales et les résultats globaux ont montré que les absences au sein de la Ville de Neuchâtel se situent dans la moyenne. Ces informations ont été présentées en Commission financière début 2016. Par ailleurs, comme tout employeur, notre Conseil est tenu à la protection de la santé et de la sécurité de son personnel par des prescriptions légales. Il a donc pris des mesures depuis plusieurs années pour répondre à ses obligations, particulièrement en ce qui concerne la sécurité au travail. Nous reviendrons sur les mesures prises par notre Conseil dans les réponses détaillées ci-après.

D'emblée, précisons que notre Conseil entend par absentéisme l'ensemble des absences des collaboratrices et collaborateurs de courte ou longue durée pour cause d'accidents professionnels et non-professionnels et de maladies professionnelles et non-professionnelles.

Notre Conseil tient également à informer votre Autorité d'un problème rencontré dans la base de données qui a servi à analyser le taux d'absence par direction, dont les résultats ont été communiqués à la Commission financière dans le cadre du bouclage des comptes 2015. En effet, afin de répondre à votre interpellation, une nouvelle analyse des informations disponibles a été effectuée de manière plus détaillée. Nous avons alors constaté que le taux d'absentéisme de l'entité de gestion «Direction des Infrastructures et énergies, de la Sécurité et du Développement de l'agglomération» était erroné. Une erreur dans la comptabilisation de certaines informations a généré des résultats faussés, qui ont impacté la moyenne globale de la direction.

Ce problème s'explique par l'absence d'un réel outil de gestion des temps de travail. La plate-forme informatique déployée au sein de la Ville de Neuchâtel (Timelead) n'est pas conçue pour des extractions et analyses de données statistiques. Pour répondre aux préoccupations émises par votre Autorité début 2016, une demande spécifique a été effectuée auprès du fournisseur du programme afin qu'il développe un outil permettant l'exploitation de données. Malheureusement, le résultat statistique a montré que l'outil développé n'était pas fiable. L'exploitation du système a généré des erreurs qui n'ont pu être identifiées en amont. En outre, il n'était pas possible de procéder à une comparaison avec des

données précédentes ; en conséquence, nous n'avons pas d'indicateurs permettant d'identifier facilement les chiffres erronés. Sur ce point, nous vous informons que notre Conseil a inscrit un montant au budget 2017 afin que notre Administration puisse être dotée d'un véritable système homogène et intégré de gestion des temps, planification et activités pour l'ensemble des services. L'outil actuellement en vigueur fera donc l'objet d'un changement. Notre Conseil vous tiendra bien évidemment informé de l'avancement des travaux liés à ce projet.

Afin de pouvoir répondre de manière précise aux questions soulevées par votre Autorité, la base de données a été vérifiée et de nouvelles statistiques ont pu en être extraites. A titre indicatif, le taux d'absence global pour notre Administration se situe, pour l'exercice 2015, à 5.56% (au lieu de 5.16% initialement communiqué).

1. Quelles sont les causes précises et détaillées d'un taux moyen de sinistralité de 11.65% à la direction des Infrastructures, énergie et sécurité ?

La nouvelle analyse montre que le taux moyen des absences de l'entité gestion «Direction des Infrastructures et énergies, de la Sécurité et du Développement de l'agglomération» s'élève à 5.05%, ce qui pondère très nettement le taux moyen de 11.65% issu de la première analyse.

Avec ce résultat, nous constatons que le taux d'absence de l'entité de gestion susmentionnée se situe dans la moyenne par rapport au taux d'absentéisme global de notre Administration. Toutefois, une moyenne par direction n'est pas très représentative, car les résultats d'une seule section peuvent influencer de manière significative la moyenne globale d'une direction. Pour cette raison, nous avons établi une analyse par section. Nous obtenons alors les moyennes suivantes :

- Section des Infrastructures : 6.08%
- Section de la Sécurité (sans les services de la Sécurité urbaine et Incendie et secours qui ne sont pas reliés sur la même plate-forme informatique de gestion des temps que le reste de l'Administration ; l'exploitation des données de ces deux services ne permettrait pas une comparaison homogène des informations) : 4.05%

Le tableau ci-dessous vous présente le détail des taux maladie, accidents professionnels et non-professionnels pour les sections Infrastructures et Sécurité.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Section Infrastructures

Service	Taux absence maladie	Taux absence accident professionnel	Taux absence accident non-professionnel	Taux absence accident global	Taux absence global
Parcs et promenades	5.56	0.68	0.67	1.35	6.91
STEP	2.27	0.0	0.0	0.0	2.27
Travaux publics – Direction – Service technique	3.70	0.01	1.07	1.08	4.78
Voirie	9.02	0.23	1.11	1.34	10.36

Section Sécurité

Service	Taux absence maladie	Taux absence accident professionnel	Taux absence accident non-professionnel	Taux absence accident global	Taux absence global
SECOPO	1.25	0.70	0.11	0.81	2.06
SIS (fonctions admin.)	4.38	1.42	0.0	1.42	5.80
SPS	1.77	2.50	0.03	2.53	4.30

Commentaires

Les tableaux ci-dessus montrent que deux entités connaissent un taux moyen d'absence sur 2015 relativement élevé en comparaison avec la moyenne du taux d'absence de l'Administration. Il s'agit du Service des parcs et promenades (taux moyen global de 6.91%) et de la voirie (taux moyen global de 10.36%). Nous donnons quelques explications plus détaillées pour ces deux services dans les paragraphes qui suivent.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

En ce qui concerne le taux d'absence maladie, nous relevons que celui du Service des parcs et promenades se situe à 5.56%, celui du Service de la voirie à 9.02%. Dans ces services, nous avons malheureusement constaté des maladies graves de longue durée liées à des pathologies sur lesquelles il est quasiment impossible d'agir. Une autre catégorie d'absence de longue durée a pu être identifiée, il s'agit des troubles de l'appareil locomoteur.

A la question posée par votre Autorité au sujet des causes d'un taux élevé d'absence, notamment au Service des parcs et promenades et au Service de la voirie, nous ne pouvons pas y répondre de manière précise et détaillée. En effet, nous tenons à souligner que les causes de l'absence au travail sont plurifactorielles. Afin d'en avoir une vision et une compréhension très précises, il faut être en mesure de construire des indicateurs pertinents, ce qui n'est pas possible avec les outils actuellement à disposition.

Par ailleurs, une telle approche analytique s'inscrirait dans un réel projet d'étude, exigeant des compétences et connaissances que nous n'avons pas au sein de nos services. Nous sommes tout de même en mesure d'émettre certaines hypothèses, en référence à la littérature et aux informations émises par certains spécialistes du case management.

Les taux d'absences rencontrés dans les deux services peuvent être liés à différents aspects qui s'entrecroisent. En premier lieu, nous pensons à la corrélation entre le taux d'absence et le facteur âge. En effet, la structure des âges du Service de la voirie et du Service des parcs et promenades montre une moyenne d'âge élevée. Si nous analysons la composition des effectifs par tranche d'âge, nous constatons en effet que 45% du personnel de la voirie est âgé de plus de 50 ans (20% entre 51-55 ans, 13.33% entre 56-60 ans et 12% de plus de 60 ans).

En ce qui concerne les parcs et promenades, nous relevons que 33% de l'effectif a plus de 50 ans (17.19% entre 51-55 ans, 9.38% entre 56-60 ans, 6.25% de plus de 60 ans). Nous formulons donc l'hypothèse qu'un lien peut être établi entre l'âge élevé du personnel et les deux grands types de diagnostics identifiés, à savoir les troubles de l'appareil locomoteur et les maladies graves. Un autre facteur important à retenir en relation avec un taux d'absence élevé est celui de l'usure professionnelle liée à l'exposition aux contraintes physiques. En effet, les fonctions exercées au sein du Service de la voirie et du Service des parcs et promenades sont, pour la grande majorité, des fonctions exposées à des travaux difficiles (manutention, port de charge, postures de travail, travaux en hauteur, risques mécaniques, poussières, gaz et fumées, travail en extérieur, etc.). L'accomplissement pendant de

nombreuses années de travaux difficiles impacte de manière certaine la santé des collaboratrices et collaborateurs qui y sont astreint-e-s. Sur ce point, notre Conseil a décidé d'agir rapidement en mettant en place un concept de santé au travail que nous développons aux questions 5 et 6.

Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, d'autres hypothèses peuvent expliquer un absentéisme important : l'ancienneté, l'hygiène de vie personnelle, la motivation, les conditions organisationnelles et managériales, le manque de perspectives professionnelles, etc. Ce type d'information n'est toutefois pas identifiable sans mener une analyse complète faite par des spécialistes du domaine.

En résumé, l'absence maladie et accident relevée au sein des deux grands services de la section des Infrastructures résulte vraisemblablement de nombreux facteurs corrélés les uns aux autres. A notre avis, la relation entre l'âge et les conditions de travail peut expliquer, en tout cas en partie, le taux d'absence plus élevé pour ces entités que celui relevé dans d'autres services.

2. Pourquoi ce taux est-il sévèrement plus élevé que le taux prévalant au sein des autres directions ?

Le développement apporté au point 1 répond à cette question. En effet, avec le nouvel examen de la base de données, le taux de 5.05% de l'entité de gestion « Direction des Infrastructures et énergies, de la Sécurité et du Développement de l'agglomération » se situe dans la moyenne par rapport aux autres entités de gestion.

Comme expliqué à la question 1, la structure démographique et les conditions de travail des deux grands services de la section des Infrastructures peuvent, parmi d'autres facteurs, expliquer un taux plus élevé dans l'entité de gestion « Direction des Infrastructures et énergies, de la Sécurité et du Développement de l'agglomération ».

3. Le taux de sinistralité susmentionné concerne-t-il de façon similaire l'ensemble des services de la direction en question, ou se limite-t-il à des services en particulier ?

L'absentéisme sur lequel il apparaît important de s'interroger concerne les deux services de la section des Infrastructures, à savoir voirie et parcs et promenades, au vu de leur taux d'absence significativement plus élevé que celui analysé dans les autres entités. Nous rappelons toutefois que nous n'avons pas d'information exploitable de manière pertinente au sujet de deux grands services qui composent la section de la Sécurité, à savoir le Service d'incendie et de secours et le Service de sécurité urbaine.

4. Quels sont les services de la direction des Infrastructures, énergie et sécurité affectés par la plus grande sinistralité et pourquoi ?

Les explications apportées aux questions précédentes répondent déjà à cette question. Il s'agit des Services de la voirie et des parcs et promenades.

5. Quelles sont les mesures immédiates et concrètes déjà entreprises par le Conseil communal pour remédier à un taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident aussi élevé ?

Notre Conseil a déjà pris plusieurs mesures permettant de prévenir et de diminuer les absences.

Premièrement, comme nous l'avons mentionné en préambule, le cadre réglementaire suisse précise les responsabilités de l'employeur en matière de protection de la santé de son personnel. Pour répondre à ses obligations, notre Conseil peut s'appuyer sur une unité de santé et sécurité au travail rattachée au Service des ressources humaines depuis janvier 2015. Cette entité, composée de deux chargé-es de sécurité (1.5 EPT), dépendait auparavant de la direction de la Sécurité.

La mission de nos spécialistes est de promouvoir la santé et la sécurité professionnelle et non-professionnelle au sein de toute l'Administration.

Ils ont pour principales fonctions de :

- Garantir le respect des prescriptions légales en matière de santé et sécurité au travail ;
- Contrôler et évaluer les phénomènes dangereux rencontrés aux places de travail ;
- Contrôler l'ergonomie des postes de travail ;
- Analyser les accidents professionnels et proposer des mesures correctrices ;
- Organiser des cours de formation selon les besoins des services ;
- Organiser des campagnes sécuritaires de prévention des accidents professionnels et non-professionnels ;
- Informer et conseiller les collaboratrices et les collaborateurs sur le thème de la santé et de la sécurité au travail.

Concrètement, nos spécialistes de santé et sécurité doivent veiller aux conditions structurelles liées à la sécurité. Pour ce faire, ils se rendent dans les services de l'Administration afin d'observer l'environnement de travail, les outils, machines et produits utilisés, ainsi que les procédés de

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

travail et tout autre élément constituant le poste de travail. Les phénomènes dangereux constatés font l'objet d'un rapport détaillé, complété par un plan de mesures techniques, organisationnelles et personnelles. Les mesures proposées peuvent concerner des secteurs très divers dont voici quelques exemples : fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), aide à la manutention électrique, achat d'armoires anti-feu, mise en conformité d'outils ou de machines, adaptation de la luminosité, mise en œuvre d'un système de ventilation, remplacement de produits toxiques par une substance moins nocive.

De 2013 à 2015, 911 mesures ont été préconisées dans les rapports d'audit sécuritaires. A ce jour, plus de 55% des mesures ont été réalisées, selon le degré de priorité fixé ; 12% sont en cours d'établissement ou de finalisation. Sur les 33% restant, il s'agit principalement de recommandations qui s'inscrivent dans le long terme, dont la réalisation nécessite une inscription particulière au budget annuel, voire dans le cadre du plan quadriennal des investissements. En 2016, 328 mesures ont été proposées et sont en cours d'application.

Outre les diagnostics sécuritaires, nos spécialistes analysent les accidents professionnels dans le but d'éviter que de nouveaux sinistres ne se reproduisent. A cet effet, ils rencontrent les personnes accidentées et leurs supérieurs hiérarchiques pour comprendre le contexte dans lequel les accidents se sont déroulés et pour en déterminer les causes. Ils peuvent alors proposer aux services des mesures correctrices.

En matière de prévention et de formation, différents cours ont été organisés sur le thème de la santé et sécurité au travail. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, des cours de base en premiers-secours, des formations sur la gestion de la violence verbale et des conflits pour les collaboratrices et collaborateurs en contact avec le public, des cours d'ergonomie spécifique aux services de secours.

Des campagnes de prévention de plus grande envergure, destinées à l'ensemble du personnel et qui touchent autant le domaine professionnel que le privé, ont été mises sur pied ces dernières années. Les thèmes qui ont été abordés : la prévention des accidents lors de la manutention de charge, la prévention des chutes, la protection du rayonnement solaire lors de travaux en plein air.

Dans le but de garantir et d'organiser la sécurité au travail, notre Conseil a adopté un arrêté en octobre 1999, qui a été mis à jour en janvier 2006. Afin de veiller à ce que la sécurité soit respectée dans toutes les activités de l'Administration, en sus des spécialistes de la sécurité, une Commission de santé et sécurité au travail a été constituée.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Cette Commission, sous la présidence du Service des ressources humaines, est composée notamment de coordinateurs qui représentent les différents secteurs de l'Administration. Ces derniers participent à la prise de conscience, dans les différents services, des enjeux liés au respect des normes sécuritaires. Ils sont chargés de s'assurer que les directives en matière de sécurité soient bien respectées dans les différents services, d'identifier les éventuels problèmes et de les transmettre aux chargé-es de sécurité pour analyse et, cas échéant, pour proposition de mesures.

Deuxièmement, conscient de l'importance de la santé du personnel, notre Conseil a décidé, en 2015, de mettre en place un dispositif de gestion des absences. Le projet s'est articulé autour de trois axes :

- Etablissement d'une procédure de suivi des absences : un guide à l'attention des cadres et un guide à l'attention du personnel ont été élaborés afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun ;
- Mise en place d'une formation destinée à l'ensemble des cadres de l'Administration : entre 2015 et 2016, 106 cadres (chefs de service et cadre de proximité) ont suivi une formation relative à la gestion et au suivi des absences. L'objectif de ce cours d'une journée visait à rappeler le rôle de l'encadrement dans le suivi des absences, à fournir les outils pour prévenir, suivre et gérer les situations d'absence, notamment par l'instauration de l'entretien de bilan ;
- Information générale à l'ensemble du personnel : la nouvelle procédure et le guide destiné aux collaboratrices et collaborateurs ont fait l'objet d'une information écrite de la part de notre Conseil adressée à tout le personnel.

Ce concept global a été finalisé en septembre 2016. Nous pourrions en mesurer les effets sur les exercices à venir.

Troisièmement, le Service des ressources humaines s'est renforcé par l'engagement, en 2015, d'un conseiller en ressources humaines (0.7 EPT) qui a notamment pour mission le suivi et le traitement des absences de moyennes et longues durées (case management). Il permet d'apporter à la collaboratrice ou au collaborateur concerné-e du soutien, de l'écoute en vue d'identifier et, cas échéant, de solutionner une problématique. Il assure le contact entre les différents intervenants (collaborateurs, assureurs, médecins, supérieurs hiérarchiques, etc.) et organise des séances de réseaux avec les partenaires, notamment pour trouver rapidement des solutions adaptées. A titre d'exemple, différentes mesures de reclassement professionnel, en partenariat avec l'Office

d'assurance invalidité (OAI), ont été possibles dans certaines situations et ont permis de poursuivre les rapports de travail.

Quatrièmement, notre Conseil a décidé, en 2015, de mettre en place une politique globale de santé au travail. En effet, au-delà des mesures d'ordre technique, légal ou organisationnel, nous avons souhaité développer un concept de promotion de la santé auprès du personnel, en mettant l'accent sur la prévention. Ce projet vous a été annoncé dans le cadre du rapport de gestion 2015.

En collaboration avec un assureur de la Ville (Suva), le projet vise à traiter les thématiques suivantes :

- Prévention des troubles musculo-squelettiques
- Gestion du stress : bien-être et prévention des cas de maladie
- Promotion de la santé : alimentation et mouvement

Le projet a débuté à l'été 2016. Il est prévu de planifier les interventions sur plusieurs années, ce qui devrait permettre une mise en œuvre durable et intégrée, adaptée aux différents publics cibles et tenant compte de la multiplicité des domaines d'activités de notre Administration.

La première étape du projet, qui traite de la prévention des troubles musculo-squelettiques, a démarré au mois d'août 2016. Il s'agit d'une phase pilote mise en place auprès de trois services concernés en premier lieu par cette thématique, à savoir le Service de la voirie, des parcs et promenades et celui des forêts.

Les buts de l'intervention dans ces services sont de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que l'encadrement aux gestes et postures engendrant une sollicitation ergonomique importante, de leur transmettre des principes de base du travail ergonomique permettant de limiter les surcharges musculaires et articulaires et de conseiller individuellement, en cas de demande, tout fonctionnaire qui rencontrerait des problèmes particuliers.

Cette intervention concrète menée auprès des trois services pilotes répond ainsi au souci exprimé par votre Autorité. En agissant rapidement dans ces entités, notre Conseil entend faire diminuer les troubles musculo-squelettiques et, par voie de conséquence, éviter – à tout le moins limiter-les absences maladie de longue durée en lien avec l'activité professionnelle.

Finalement, nous rappelons à votre Autorité que notre Conseil a mis en place, début 2016, un dispositif permettant d'assurer la protection de la personnalité et la gestion des conflits. Un tel concept, même s'il ne

touche qu'indirectement le domaine de la santé, peut impacter sur l'ambiance et le climat de travail et avoir ainsi des conséquences positives sur la santé du personnel.

6. Quelles sont les autres mesures envisagées à futur pour pallier le taux de sinistralité actuel ?

Comme décrit à la réponse précédente, le projet global de santé au travail démarré en 2016 s'inscrit dans une logique durable. Après la phase pilote et son évaluation, le projet pourra se déployer auprès de l'ensemble des services de l'Administration. L'approche ergonomique sera donc suivie par deux autres domaines d'intervention : la gestion du stress et la promotion de la santé par l'alimentation et le mouvement.

Certain que la thématique de la santé au travail doit être abordée sous différents angles, notre Conseil souhaite, par ce concept intégré, pouvoir développer une prise de conscience individuelle des collaboratrices et collaborateurs en les sensibilisant sur les bienfaits d'une hygiène de vie équilibrée.

7. D'autres services de la Ville sont-ils concernés par d'importants taux de sinistralité, cas échéant lesquels, avec quels taux et pour quelles causes ?

L'analyse de la base de données nous permet de constater qu'un autre service de la Ville connaît un taux d'absence également plus élevé que celui généralement rencontré au sein de l'Administration. Il s'agit du Service des sports avec un taux d'absence global (maladie et accident) de 8.75%.

Comme pour les services de la section des Infrastructures, les causes de l'absentéisme au Service des sports peuvent être nombreuses et sont donc difficiles à expliciter. Nous avons toutefois relevé que le poids des absences se concentre sur quelques cas individuels. Nous sommes donc face à des absences de longue durée, liées à des maladies graves, réparties sur quelques personnes. Là aussi, il s'agit d'absences sur lesquelles il est très difficile d'agir.

8. Comment et selon quel processus les absences pour cause de maladie et d'accident, qu'elles soient de courte ou de longue durée, sont enregistrées ?

Toute absence est annoncée au supérieur hiérarchique avant le début du travail prévu. Les absences pour raison d'accident doivent être annoncées sans délai au Service des ressources humaines afin qu'une déclaration puisse être faite auprès de l'assurance LAA. Toute absence maladie dépassant trois jours doit être justifiée par la délivrance d'un

certificat médical adressé au chef de service. Une copie de chaque certificat médical est transmise au Service des ressources humaines pour information. En cas de maladie de longue durée (dès un mois d'incapacité de travail), le Service des ressources humaines informe l'assureur perte de gain maladie.

Pour chaque absence, une saisie doit être effectuée dans l'outil de gestion du temps de travail « Timelead » généralisé au sein de l'Administration. Il appartient à la collaboratrice ou au collaborateur d'introduire ce type d'information dans le programme de gestion des temps ou, selon l'organisation du service, au supérieur direct. Dans tous les cas, les informations saisies dans le programme doivent faire l'objet d'un contrôle par les supérieurs hiérarchiques et d'une validation par les chefs de service.

Conclusion

Notre Conseil a bien saisi la préoccupation de votre Autorité au sujet du climat de travail au sein de l'Administration et du questionnement légitime relatif au taux d'absence rencontré au sein des services de la Ville de Neuchâtel. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, le taux moyen global des absences se situe, en comparaison avec d'autres collectivités publiques, dans la moyenne. Nous rappelons toutefois que la mesure de l'absentéisme et de ses causes reste un exercice difficile, d'une part en raison de la complexité de la thématique et de la pluralité des facteurs pouvant être sources d'incapacité de travail et, d'autre part, en raison du manque d'un outil permettant des analyses fiables. En outre, nous rappelons que ce thème reste extrêmement sensible compte tenu du respect de la protection des données et du secret médical.

Comme vous avez pu le lire dans les réponses ci-dessus, notre Conseil a déjà entrepris de nombreuses démarches concrètes qui visent à réduire les risques d'absences maladie et/ou accident. Le vaste projet de santé au travail démarré cette année s'inscrit pleinement en réponse aux inquiétudes exprimées par votre Autorité. En effet, les mesures de promotion de la santé au travail qui ont commencé et qui vont se déployer sur le long terme, reposent sur un concept global en abordant différents axes liés à la santé (ergonomie, gestion du stress et de la santé psychique, habitudes alimentaires et activité physique). Cette démarche « intégrée » vise à réduire la problématique des absences par des actions concrètes de prévention, de sensibilisation et de formation.

Finalement, notre Conseil s'engage à traiter cette problématique de première importance avec la plus grande attention. Nous continuerons à analyser la situation des absences et du bien-être du personnel communal et sommes certains que le prochain outil de gestion des

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

temps permettra de fournir des indicateurs pertinents relatifs à ces absences. Pour aller plus loin dans cette thématique, notre Conseil mènera, dans le cadre d'une politique de ressources humaines responsable, les analyses organisationnelles et managériales nécessaires dans les différentes structures de notre Administration afin d'en comprendre les effets sur nos collaboratrices et collaborateurs et prendre les mesures utiles à leur bien-être au travail. Dans tous les cas, notre Conseil s'engage bien évidemment à tenir votre Autorité informée de l'évolution du taux d'absence au sein de l'Administration.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 16-610.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

16-023

Rapport d'information du Conseil communal, au sujet de la votation communale, du 5 juin 2016, relative à l'approbation de la convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin et l'approbation de la convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Peseux.

16-024

Rapport du Conseil communal, concernant un legs à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Musée d'ethnographie.

16-025

Rapport du Conseil communal, concernant l'assainissement et le réaménagement du Temple du Bas.

Autres objets

16-610

Interpellation du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Une sinistralité de mauvais augure ».

16-306

Motion du groupe PopVertsSol par M. Julien Binggeli et consorts, intitulée « Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser ».

16-307

Motion des groupes PLR, socialiste et PopVertsSol par Mme et MM. Jean Dessoulavy, Anne-Françoise Loup et Edouard Jeanloz, intitulée « Comment mieux accompagner les emballages pour les consommateurs en ville de Neuchâtel ? ».

16-612

Interpellation, dont le traitement en priorité est demandé, du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant « L'égalité salariale ».

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

16-613

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Jardin d'enfants désaffecté à La Coudre : quels projets pour le futur ? ».

Neuchâtel, les 5 et 19 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol

16-023

Rapport d'information du Conseil communal au sujet de la votation communale du 5 juin 2016, relative à l'approbation de la convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin et l'approbation de la convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Peseux.

M. Antoine de Montmollin, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- A la lecture de ce rapport d'information concernant le refus de la fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin, le groupe socialiste ne peut cacher une certaine tristesse et un sentiment d'inachevé. Tant d'heures de travail dans les commissions, de victoires d'étapes, de débats puis de campagne afin de convaincre les citoyens pour finalement que ce projet s'achève de manière aussi abrupte. Nous aurions aimé que les élections à venir soient celles d'un renouveau politique, d'un nouveau souffle, avec pour défis des structures communales et un fonctionnement à réinventer. Nous aurions aimé voir l'avenir en plus grand, avec plus de moyens, plus d'énergie. Nous étions et sommes toujours convaincus que les fusions ne sont pas simplement inéluctables, mais bien le meilleur moyen de servir la population de la manière la plus rationnelle qu'il soit. Ces déceptions, ce sont celles que nous avons ressenties le 5 juin après l'annonce des résultats.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Aujourd'hui, à tête reposée, nous pouvons relever certains enseignements positifs de ce projet. Tout d'abord, le refus par la population de Peseux ne saurait faire oublier que les populations des trois autres communes impliquées ont accepté largement ce projet et en particulier nous concernant, la Ville de Neuchâtel. Le résultat final, 73% et 77% de oui, respectivement, pour les deux variantes de fusion, est plus qu'encourageant. Et contrairement à ce que l'on a parfois pu entendre durant la campagne, les citoyens de la Ville ne se sont pas désintéressés de la question, pensant que cela ne changerait rien pour eux. Au contraire, avec un taux de participation qui s'élève à plus de 41%, c'est un oui clair et affirmé que la population neuchâteloise a exprimé. Le groupe socialiste y voit une marque de confiance de nos citoyens envers les Autorités et leur capacité de gestion de notre collectivité. De plus, nous sommes convaincus que la quasi-unanimité des conseillers généraux et communaux sur la thématique et le travail en bonne intelligence dans les commissions de préparation de la convention de fusion ont permis de construire un projet solide, qui répondait aux attentes de notre population.

Ensuite, j'aimerais prendre quelques instants pour détailler les chiffres de participation lors de vote. Si l'on examine cette participation par tranche d'âge, on se rend compte que les jeunes ont massivement donné leur avis lors de ce scrutin. En moyenne sur les 4 communes, le taux de participation des jeunes de 18 à 19 ans s'élève à plus de 37%, et, dans la plupart des communes, cette tranche d'âge vote plus que les 40-44 ans par exemple. Même si nous ne savons évidemment pas ce qu'ils ont voté, nous pouvons constater que la fusion est un sujet qui les a interpellés. Peut-être tout simplement parce que pour la plupart d'entre eux, les frontières communales actuelles n'ont plus aucun sens, mais ce n'est là qu'une hypothèse bien sûr! Et vous me permettez au passage de noter que si les jeunes de 16 à 18 ans avaient eu le droit de vote, comme le demande une initiative en cours de récolte, qui sait ce qui aurait pu se passer.

Bien que le recours déposé par des citoyens de la commune de Peseux puisse encore modifier le cours des choses, nous voici de retour à la situation que nous connaissions avant l'élaboration de ce projet de fusion, traitant des dossiers concernant la Ville de Neuchâtel, préparant un budget pour notre seule commune, et à la veille d'élections qui, excepté pour le calendrier, pourraient être qualifiées d'habituelles. Mais si cette aventure nous a permis de prouver que nos Autorités pouvaient travailler de concert pour proposer un projet de fusion cohérent qui a parlé à tous, et surtout de confirmer que la population de notre ville est

ouverte aux évolutions de ce type et tournée vers l'avenir, alors nous sommes convaincus que cela en valait la peine. A nous maintenant de continuer à travailler dans cet esprit et de ne pas hésiter à remettre en question les structures politiques et administratives afin que celles-ci restent en phase avec la réalité et au service des citoyens.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Hélas, hélas, hélas, c'est un rapport d'information et nous ne pouvons que prendre acte avec regret. Ce que nous pouvons dire c'est aussi que, presque 7'000 oui, 2'500 non, nous sommes dans le jeu démocratique, dans le respect des minorités. Ces quelques dizaines de voix de Peseux ont fait chavirer un beau projet, c'est vraiment dommage. Cela dit, le taux de participation de moins de 40% est un beau taux de participation mais reste quand même relativement faible par rapport à un projet aussi important, ce qui nous pousse certainement à revoir ce projet d'ici peu. Je crois que les quelques dizaines de voix qui nous séparent d'un succès nous poussent rapidement à remettre l'ouvrage sur le métier, à avoir un certain espoir d'abattre enfin ces frontières communales qui n'ont plus de sens. Elles n'ont plus de sens dans une logique d'agglomération, dans une logique de vivre en commun, dans une logique en fait de destin commun. C'est pour cela que, trois fois hélas, mais gardons espoir car, avec ces chiffres-là, avec aussi quelques Autorités un tout petit peu différentes et en particulier dans une certaine commune, je pense que ce projet aura toute sa place et va obtenir le succès nécessaire et mérité. Le groupe PLR prend acte de ce rapport, nous ne pouvons rien faire d'autre mais gardons espoir.

M. Edouard Jeanloz, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe PopVertSol prend acte avec regret, comme mon préopinant l'a déjà cité, de cette situation de non-fusion pour laquelle nous nous sommes battus. Nous restons convaincus, l'intelligence de ce projet va s'imposer d'elle-même et au vu des résultats qui sont très importants au niveau de l'approbation de la Ville de Neuchâtel, je pense qu'il y a un enthousiasme qui s'est démontré et qui va rayonner dans les prochaines années, donc c'est à nous de faire vivre cette idée de fusion.

M. Patrice de Montmollin déclare :

- Je suis étonné de la déclaration du groupe PLR, ses regrets, on peut presque dire ses flagellations. J'ai quand même entendu, dans cette

enceinte, que cette fusion était une absorption, j'ai entendu le terme. Donc voilà, il faut nuancer les prises de position.

M. Julien Spacio ajoute :

- Chers camarades... (Éclat de rire de l'assemblée), je crois que, déjà nous parlons d'élections pendant que je parle, alors que c'est une fusion par absorption. Fusion par absorption c'est uniquement le terme technique, mais évidemment il faut lire un peu la littérature sur le sujet pour en comprendre le sens. La fusion par absorption s'il y a deux centres de fusion et je revoie au professeur Dafflon, grand spécialiste des fusions du canton de Fribourg, professeur à l'université. Il y a deux types de fusions : fusion par entités égales et on ne peut pas dire, chers camarades...

M. Patrice de Montmollin intervient :

- Je ne suis pas votre camarade, s'il vous plait.

M. Julien Spacio poursuit :

- On ne peut pas dire, cela dit, c'est vous qui attaquez. Je vous dis simplement...

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, intervient :

- M. Spacio vous devez vous adresser à la présidente.

M. Julien Spacio poursuit :

- Il y a deux sortes de fusions. La fusion par entités égales. Il faut, pour l'entité égale, comme son nom l'indique, que les entités soient vraiment égales. Une commune-centre, comme la Ville de Neuchâtel et des communes périphériques, qui sont Peseux et autres, il est clair qu'en terme d'habitants, en termes d'importance ne sont pas les mêmes. On ne peut pas parler de fusion par entités égales. Le terme technique est bien fusion par absorption. Ensuite on peut politiser le terme ou pas, c'est une volonté qui a été d'ailleurs parfaite par le PLR ici à Neuchâtel, je tiens à le préciser, puisque le PLR de Neuchâtel, a voté à l'unanimité en assemblée générale la fusion communale et que dans cet hémicycle, le groupe PLR a voté à la grande majorité la fusion des communes.

M. Thomas Facchinetti, Président du Conseil communal, déclare :

- J'aimerais vous dire que le Conseil communal est heureux d'entendre tous les groupes ce soir exprimer que, malgré le refus global du projet dans une commune, l'espoir subsiste, que l'enthousiasme qui a été généré subsiste et que l'intelligence du projet devrait faire que, tôt ou tard, il puisse se concrétiser. Effectivement il y a eu de nombreuses étapes pour parvenir à ce projet, à ce qu'il soit soumis en votation populaire, des victoires d'étapes et au final, cela n'a pas marché comme nous l'espérions. En même temps nous avons toujours dit, en tous cas pour ce qui est du Conseil communal, que le processus va laisser des traces positives. Il y a une étape de rejet, d'autres étapes viendront encore et il ne faut pas perdre de vue que nous restons quand même voisins avec ces communes, que les collaborations peuvent continuer de se faire et que nous ne sommes pas là pour se livrer la guerre entre ces quatre communes puisque nous aimerions bien, avec elles et d'autres encore, à l'avenir, entamer un processus de fusion. Ce sera le job des prochaines Autorités de réfléchir comment s'y prendre.

Et puis c'est vrai, à Neuchâtel, c'est la première fois depuis des décennies que la population est invitée à se prononcer sur une fusion et elle répond massivement oui. C'est quand même un signal magnifique. Les taux de participation, en Suisse et dans le canton de Neuchâtel en particulier, ne sont jamais extraordinaires et là nous avons eu un taux de participation plus élevé que ce dont nous avons l'habitude et c'est vrai que le porte-parole du groupe socialiste a raison de mentionner que, pour une fois, les taux de participation des jeunes, en moyenne dans les quatre communes, ont été plus élevés que ce qu'ils sont d'habitude.

C'est quand même intéressant puisque nous pouvons espérer capitaliser aussi à plus long terme sur cet élément porteur auprès des jeunes. J'en profite juste pour vous dire, puisque nous avons mentionné le droit de vote à 16 ans que le Conseil communal, lors de la procédure de consultation du Canton sur l'introduction du droit de vote à 16 ans, s'était prononcé favorablement pour le droit de vote, pas le droit d'éligibilité, mais le Conseil communal l'avait soutenu. Je ne vais pas épiloguer là-dessus, d'autres étapes seront à venir en matière de fusion.

La parole n'était plus demandée, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, demande à l'assemblée de prendre acte du rapport. Le Conseil général en prend **acte par 38 voix sans opposition ni abstention.**

16-024

Rapport du Conseil communal concernant un legs à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Musée d'ethnographie.

Mme Edlira Dedja Bytyqi, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La Ville de Neuchâtel est l'un des premiers collectionneurs du Canton. Ses musées conservent une partie importante de ce patrimoine et choisissent leurs expositions selon l'actualité. En plus des fonds prévus pour leur propre enrichissement, les donations de source individuelle ont permis aux Musées de Neuchâtel de continuer à rayonner, de partager leurs collections avec le plus grand nombre de visiteurs et de développer leurs projets de médiation culturelle et éducative, tout en assurant la pérennité de ces institutions.

Grâce à ces dons, l'héritage culturel de notre Ville devient toujours plus riche et permet de créer des pistes qui relient le passé et l'avenir, un atout qui permet aussi d'enrichir la vie des jeunes générations. Par le présent rapport, le Conseil communal souhaite soumettre à l'approbation de notre Autorité le legs d'une collection d'art extra-européen de qualité, constituée de 766 objets, dont l'ensemble présente une grande cohérence avec les pièces conservées au Musée et qui enrichit les collections sous-représentées dans les réserves. En effectuant ce don au Musée d'ethnographie, sans aucune charge ni condition particulière, M. Rudolf Schindler, décédé en 2015, et sa compagne permettront,

grâce à leur beau geste civique, aux 25'000 visiteurs qui parcourent annuellement ses espaces d'exposition, de vivre des expériences muséales et humaines exceptionnelles. A cette fin, le Musée d'ethnographie entrerait ainsi en possession d'une collection de qualité d'œuvres d'art d'une valeur de CHF 766'000.-, qui est donnée sans aucune autre condition que sa bonne préservation pour laquelle le MEN possède une large expérience. Son placement, aussi, devrait occuper une surface de huit mètres cube, donc ne constitue pas un souci au niveau de l'espace utilisé dans les réserves du MEN et n'ajoute pas d'autres frais à la commune.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à la donation de cette magnifique collection à titre gratuit en faveur du MEN, car elle lui permet de poursuivre sa mission, ainsi que de mener à bien ses propres projets tout en assurant la pérennité de l'institution. D'autre part, notre groupe exprime sa reconnaissance envers le donateur, M.Rudolf Schindler, qui, par ce don exceptionnel, contribuera à l'enrichissement de la vie culturelle neuchâteloise. Le groupe socialiste a pris acte du présent rapport et acceptera à l'unanimité le projet du Conseil Communal et l'arrêté ci-après.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Voilà un rapport comme on les aime ! Peu de texte, beaucoup d'images et surtout beaucoup de générosité ! Lorsqu'on parcourt ce rapport on a l'impression de feuilleter un Tintin... Je dirais les 7 boules de cristal ou encore L'oreille cassée... où Tintin rencontre toujours un professeur, savant génial, qui a des collections d'objets incroyables avec lesquels il partage son aventure. Non pas Tournesol ! Eh bien ce professeur me fait penser à Monsieur Schindler. Je m'imagine parfaitement, et les photos sont là pour nous le montrer, la résidence de Monsieur Schindler et de sa compagne où il y a des objets partout ! Des objets de valeur, riches en histoire, qui ont tous une signification, qui ont tous un souvenir.

C'est d'autant plus généreux de les léguer au Musée d'ethnographie, et je pense en particulier à Madame Verena Wälti, ces objets font partie de sa vie avec Monsieur Schindler, ils sont au fond l'âme de leur union, étroitement liés à leur vie commune. Leurs fréquents voyages en 2 chevaux pour atteindre Paris et acquérir des objets qui embellissaient leur espace quotidien sont là pour le prouver. C'est beau ! C'est noble ! Quand la passion d'une personne, d'un couple est aussi envie de partager et de faire profiter leur collection à l'ensemble de la population.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

On ne peut dire que merci ! Merci infiniment ! Pour ce legs magnifique, généreux et civique ! Qui de surcroît a été extrêmement bien documenté... Monsieur Schindler a bien tenu sa liste. Il nous incombe de ne pas laisser dans des tiroirs poussiéreux ces objets mais de les montrer au public rapidement et convenablement. Leur passion était vivante il faut que ces objets le restent aussi. Que les noms de Rudolf Schindler et Verena Walti y soient associés à jamais !

M. Joël Desaulles, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe PopVertSol accueille avec beaucoup d'enthousiasme le legs d'une collection d'art extra-européen de plus de 700 œuvres ayant appartenu à Monsieur Rudolf Schindler et apprécie tout particulièrement le fait que des donateurs fassent bénéficier notre Ville et son musée d'ethnographie d'objets de valeur inestimable, cela d'autant plus que le legs concerne des objets ayant appartenu à un collectionneur bénéficiant par sa formation et son activité professionnelle d'une grande renommée. Pour le groupe il est important que la provenance des œuvres soit éthiquement irréprochable ce qui, au vu de la personnalité du donateur, doit être le cas, ce dernier ayant scrupuleusement étiqueté toute sa collection depuis les années 1950.

On pourrait également espérer que le Musée d'ethnographie de la ville de Neuchâtel profitera de cette occasion, en collaboration avec le Musée Jenisch pour organiser une exposition qui pourrait ainsi réunir les œuvres léguées par Rudolf Schindler et permettre la présentation des œuvres de Ferdinand Hodler dans notre belle ville. On relèvera en outre que le donateur avait tissé des liens de très longue date avec le Musée d'ethnographie, déjà en 1963 lorsque Monsieur Gabus en était le conservateur. La collection léguée est d'autant plus intéressante qu'elle est composée de pièces africaines, point fort du Musée d'ethnographie. Enfin, le groupe profite de l'occasion pour demander au Conseil communal une information quant à l'élaboration d'un concept global pour la conservation et l'archivage sur les différents lieux et la manière de le faire pour les biens appartenant à la Ville.

M. Yvan Gallo déclare :

- Je suis un peu surpris des paroles de notre collègue PLR alors qu'on parle de legs et qui fait allusion à une liste Schindler qui à l'époque était vachement malheureux. Je suis désolé c'est juste une information.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Le Conseil communal est très content que vous acceptiez ce legs. Nous étions très heureux de vous le présenter. C'est effectivement quelque chose d'important. Ce printemps, une donation, cette fois un legs, encore plus important que la donation en termes de valeur. Cela montre que les musées à Neuchâtel et le Musée d'ethnographie en particulier, rayonnent, que les donateurs lui font confiance et qu'il présente une série de garanties importantes quant à la conservation. Et c'est le cas aussi des autres musées, même si parfois, cela se fait de manière un peu plus ciblée, les acquisitions et les donations.

Je suis presque même ému de l'enthousiasme sur les différents bancs du Conseil général pour cette donation et je crois que c'est effectivement un moment important. J'aimerais encore préciser quelques points. S'agissant des normes de conservation et des aspects éthiques, tous les musées de la Ville de Neuchâtel sont membres de l'ICOM, en français le Conseil international des musées, et en adhérent à Ce conseil, qui est la faîtière de tous les musées internationaux au monde, en en faisant partie, chaque musée doit signer et s'engager à respecter - des contrôles sont faits - un code de déontologie au sein duquel figure toute une série de critères quant à la provenance des œuvres qui sont stockées et acquises. Il y a là, parmi les professionnels, une attention très forte. Au sein de l'ICOM il y a une liste rouge des pays et des objets qui présentent des risques, les choses se font avec beaucoup de sérieux, en particulier dans les musées d'ethnographie qui, souvent, ont des pièces qui proviennent un peu du monde entier. Il y a une vigilance particulière qui est faite. C'est le cas dans tous les musées de la Ville.

S'agissant du stockage, chaque musée, faute de place dans son propre bâtiment, loue, à l'extérieur, différents autres locaux pour stocker ses pièces. C'est le cas aussi de la Bibliothèque publique et universitaire. Evidemment que si nous pouvions regrouper le tout dans un seul bâtiment ce serait mieux, sauf que ce n'est pas si facile, il faut trouver. Les loyers ne sont pas bon marché, c'est comme pour trouver des locaux pour le milieu associatif en ville de Neuchâtel ce n'est pas si simple, mais nous sommes en train d'étudier une possibilité, un mandat a été donné à un organisme spécialisé. Une construction est en cours actuellement et, dans ce cadre, nous pourrions envisager de regrouper une grande partie des collections des musées, peut-être même des archives de la Ville, peut-être même celles de la BPU, et peut-être même que l'Etat lui-même, qui est aussi à la recherche de lieux, pourrait y trouver son compte. Voilà, je ne peux pas vous en dire plus maintenant

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

car l'étude est en cours et il y a aussi une négociation avec les investisseurs, mais nous y travaillons et pour nous c'est un problème important. Mais je vous rassure immédiatement, tous les lieux de stockage répondent aux normes de l'ICOM et ce n'est pas parce que nous sommes dans des lieux extérieurs que nous ne prenons pas soin de la conservation de nos biens et notre patrimoine. Enfin je note que le rapport, dans sa forme, a bien plu, peu de texte, beaucoup d'images. Je retiens la demande pour le futur rapport sur la politique de la jeunesse. Nous ferons une bande dessinée.

La présidente constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet alors l'arrêté au vote du Conseil général **qui l'adopte à l'unanimité.**

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant un legs à la Ville de Neuchâtel
en faveur du Musée d'ethnographie
(Du 24 octobre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Monsieur Rudolf Emil Schindler, concernant une collection de 766 objets d'art extra-européen.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 24 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

16-025

Rapport du Conseil communal concernant l'assainissement et le réaménagement du Temple du Bas.

Mme Edlira Dedja Bytyqi, présidente de la Commission spéciale de la politique culturelle, déclare :

- La commission s'est réunie le 30 septembre pour examiner, discuter et donner un préavis sur le projet de rapport. Après des questions détaillées concernant les transformations, la planification des travaux, les aspects financiers, etc., les commissaires ont apprécié le projet de ce rapport et ils l'ont approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Frédéric Malcotti, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- La Commission spéciale de la politique culturelle a donné son approbation à ce rapport, à l'unanimité. Notre groupe salue le fait que le projet ait été redimensionné et mieux adapté à notre cité ; il se prononcera pour l'adoption de l'arrêté. Il remercie le Conseil communal d'expliquer ou de confirmer ces quelques points :

- L'isolation phonique sera-t-elle améliorée de sorte qu'on n'entende plus le bruit extérieur pendant un concert ?
- L'aménagement futur des combles rendrait-il superflue l'isolation envisagée actuellement ?

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

- Pourquoi doit-on acquérir des chaises neuves à grand prix, alors qu'il a été possible de restaurer celles du Conseil général ou celles de la salle de musique de La Chaux-de-Fonds ?
- Le groupe estime que le montant de 6,5 millions doit également couvrir tous les frais relatifs aux accès et éventuelles adaptations autour du bâtiment; est-ce bien le cas ?
- Pour quelle raison n'a-t-on pas prévu un rapport avec le chiffre d'affaires dans le calcul des prix de location ?

M. Tiago Cordas, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR accepte le crédit à l'unanimité, mais désire néanmoins faire part au Conseil général et au Conseil communal de quelques commentaires, réflexions et demandes d'éclaircissements qui accompagnent cette prise de position. Le projet est accepté dans son ensemble et le PLR se réjouit de l'évolution de la position du Conseil communal depuis février 2016. A cette date, sa position était, je cite : « ...nous voulions lui ajouter des fonctionnalités supplémentaires nouvelles pour en faire aussi un espace de congrès, qui fait cruellement défaut à Neuchâtel puisque les organisateurs de séminaires, de congrès, buttent régulièrement sur un problème important à Neuchâtel, un lieu où tenir des séminaires ou congrès de 500 à 700 personnes. » Les travaux devaient débuter en mars 2016. Suite à notre interpellation, qui fut traitée en priorité, vous avez pris en compte les remarques que le PLR avait soulevées à l'époque. En particulier, le projet de centre de congrès qui nous a toujours paru être une erreur à cet endroit, a enfin été abandonné. De plus, dans le présent rapport, il est tenu compte des intérêts des différentes entités et utilisateurs du Temple du Bas, tant sur le plan de la planification des travaux que de la communication, ce qui n'était pas le cas précédemment, et nous nous en réjouissons.

Les remarques et questions qui demeurent sont les suivantes :

- La question des honoraires, au point W page 24 du rapport, n'est pas détaillée si ce n'est qu'il nous a été dit que cela couvrirait des frais autres que ceux de l'architecte. Nous souhaitons donc que les points W1 et W2 soient plus détaillés au vu du montant total de 1'126'500 francs. Au demeurant, la même demande a été formulée par la Commission financière qui attend des explications sur le mode de calcul.
- De la même manière, nous souhaitons que le point 1 de la partie « Installations », intitulé « Télécommunication, sécurité » soit détaillé, au vu du montant non négligeable de 563'000.francs.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

- Nous formulons aussi une demande de clarification sur les 80'000 francs prévus pour le relogement des acteurs actuels et en particulier leur redistribution.
- Sachant qu'un nombre de sociétés, de musique en particulier, ont recours à ce temple lors de leurs concerts, bénéficiant de loyers abordables en comparaison à d'autres salles, nous sommes soucieux de connaître l'ordre de grandeur de l'augmentation des loyers mentionnée dans le rapport et nous désirons un engagement chiffré.
- En ce qui concerne le personnel (1.2 EPT), quelles seront ses occupations durant les travaux qui s'étaleront sur une période d'au moins un an, de l'été 2019 à l'été 2020? Et enfin la dernière question, nous terminerons par une suggestion, à savoir pourquoi ne pas profiter des travaux pour rabaisser la scène. La hauteur actuelle donne des torticolis aux spectateurs des 10 premiers rangs.

En conclusion, le groupe PLR se réjouit donc d'avoir été écouté et que l'on soit parvenu à une planification des travaux différée, eu égard aux utilisateurs des milieux culturels et religieux qui disposent ainsi d'un temps suffisant pour prendre les dispositions nécessaires avant que les travaux ne débutent. Soulignons enfin que l'amélioration de la climatisation est un plus et que les transformations de l'entrée sont saluées. Le groupe PLR accepte donc le crédit à l'unanimité.

Mme Anne-Granoise Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Au coeur de notre ville, de son histoire culturelle et culturelle, le Temple du Bas représente une perle de notre patrimoine dont le groupe socialiste souhaite qu'il soit pris grand soin. La valorisation de cette infrastructure majeure implique un assainissement et un réaménagement incontournables et dont la réalisation doit permettre de mieux répondre aux besoins des organisateurs d'événements actuels et futurs, événements destinés à un vaste public. Nous nous réjouissons que la mission actuelle perdure dans de bien meilleures conditions à futur.

Tout d'abord, sur le plan du bâti, l'assainissement présenté dans le rapport intègre une mise en conformité devenue urgente puisque les derniers travaux datent de 1973. Les normes incendie, électricité et chauffage seront celles attendues pour l'accueil du public et des conditions de travail adaptées aux professionnels et acteurs multiples utilisant les lieux. Le budget relatif à cet aspect reçoit notre assentiment

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

puisque la sécurité, la dimension énergétique, l'accueil et le confort du public comme des professionnels seront très nettement améliorés.

Mais, plus encore, que ces aspects architecturaux, ce sont également les fonctionnalités qui seront largement améliorées au profit tant des utilisateurs/organisateur que des spectateurs/auditeurs. Nous nous réjouissons en effet que la dimension acoustique puisse être, à l'occasion de ces travaux, réévaluée et améliorée par un expert en la matière. De même nous nous réjouissons que des infrastructures multimédias de pointe ou des gradins facilement escamotables soient intégrés au réaménagement. Ainsi l'accueil des acteurs utilisant le Temple du Bas sera plus adapté et chaleureux, et l'organisation de rencontres, réunions, colloques sera facilitée par ces fonctionnalités nouvelles. Nous remercions à ce stade le Conseil communal d'avoir présenté ce rapport à la Commission de l'urbanisme, cela nous apporte une garantie supplémentaire de la qualité du projet qui nous occupe.

Sur le plan culturel maintenant, les acteurs comme le public bénéficieront d'un espace mieux pensé, mieux adapté, de davantage d'évènements (billetterie, loges, acoustique, éclairage, les solutions de stockage. L'accueil d'expositions temporaires dans le foyer ouvrira encore plus de proximité pour le travail d'artistes au public. Le fait que les loyers n'aient pas connu d'évolution depuis 30 ans, et que seules de légères réévaluations à l'issue des travaux soient envisagées nous satisfait pleinement puisque cela représente un important soutien aux acteurs culturels locaux. Les 80'000 francs prévus pour compenser le manque à gagner lié au déplacement des acteurs concernés par ces travaux nous semble la moindre des choses et cette somme permettra à tous de mieux anticiper encore l'impact de ces travaux sur les agendas et les budgets impactés. Relevons que ces acteurs culturels sont de précieux moteurs d'attractivité, tant la qualité de leurs prestations est reconnue au niveau cantonal et bien au-delà, et ce sont deux soutiens financiers indirects qui représentent une autre forme de reconnaissance d'ailleurs bien méritée du travail accompli par ces acteurs. Les retours positifs pour les acteurs culturels concernent bien sûr également les acteurs « culturels » principalement. Les activités religieuses pourront se poursuivre conformément à la convention qui engage la commune et les paroisses signataires. La salle dite du refuge sera non seulement maintenue mais surtout, en son sein, sera mieux mis en lumière le monument dit lui aussi du refuge, témoignage historique de la culture d'accueil de notre ville depuis longtemps, et qui peut représenter aussi une autre base de notre inter culturalité. Etre une étape du « Parcours Européen des Cités de la Réforme » et recevoir le label de « Cité

européenne de la Réforme » représente un atout touristique et européen. Le soutien à l'unanimité de la Commission politique culturelle est encore un signe de la qualité du projet.

Enfin, d'autres points ont retenu notre attention, notamment la nouvelle organisation des ressources humaines plus adaptée aux besoins. Mais aussi nous reconnaissons la volonté d'anticiper davantage encore avec d'autres acteurs concernés directement mais aussi indirectement impactés par les travaux, le NIFFF, la Fête des vendanges et ces travaux ont aussi laissé ouvertes les possibilités à l'avenir d'aménager les combles. Nous saluons ces autres aspects positifs du rapport présenté. Mais nous retenons en particulier ce soir le processus participatif mis en place afin d'entendre et de prendre en considération les idées et besoins de l'ensemble des parties concernées. Nous remercions aussi pour cela le Conseil communal. Dans cet espace musical, nous relevons tout de même un bémol. L'engagement de créer un centre de congrès, prévu pourtant dans le programme de législature, n'a pas pu être tenu pour les raisons financières et du fait de l'offre privée qui semble suffisante. Nous souhaitons plus pour le rayonnement de la ville en terme de tourisme d'affaire notamment, aussi le groupe socialiste dépose ce soir un **postulat** afin que le Conseil communal étudie les besoins et opportunités de créer un véritable centre de congrès à Neuchâtel, en collaboration avec un collectif de communes, voire avec le Canton et les acteurs compétents et présents à notre proximité. En conclusion, le rapport et la demande de crédit sont acceptés à l'unanimité par notre groupe. L'enveloppe financière initiale est respectée, même si l'objectif annoncé ne sera pas celui réalisé. Nous considérons pourtant que la rénovation de cet espace de qualité pour l'expression culturelle, musicale et religieuse, au cœur de notre ville représente pour nous un espace et un vecteur important de rayonnement pour notre ville.

M. Dimitri Paratte déclare :

- Une petite précision sur la tarification dont nous parlions avant. Je tenais à compléter un peu les propos du rapporteur de notre groupe. Nous serions intéressés que le Conseil communal étudie la possibilité d'avoir une tarification proportionnelle au chiffre d'affaires de certains événements à but lucratif et nous avons évoqué aussi l'idée de changer le nom suite à cette rénovation et redonner à ce bâtiment son nom initial, à savoir Temple-Neuf. Maintenant nous nous réjouissons d'être Cité de la Réforme, cela nous donnera quelque chose contre le label UNESCO de la métropole horlogère, c'est un peu moins fun mais nous pourrions

abandonner ce terme clivant de Temple du Bas. Durant les travaux qui dureront presque trois ans, on peut réfléchir à cette question, aussi avec la communauté réformée de la commune de Neuchâtel et ainsi de suite.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Merci de cette belle entrée en matière pour ce rapport et cet objet très important, le Temple du Bas. Effectivement, ce temple, vous l'avez souligné, est quand même un bâtiment emblématique du centre-ville de Neuchâtel. C'est en plus l'un des premiers bâtiments édifié et payé intégralement par la communauté réformée, en 1695. La dernière rénovation un peu lourde remonte à 1974. Il était donc temps que nous fassions quelque chose indépendamment d'ailleurs de l'idée d'y ajouter ces fonctionnalités d'espace de congrès auxquels nous avons songé un moment et auxquels nous avons ensuite renoncé. Alors tant mieux si nous étions en phase avec les groupes et avec le PLR, mais du point de vue du Conseil communal, le souci était déjà dans le courant de l'année passée. En été 2015, nous étions déjà en réflexion très profonde de savoir si c'était jouable ou pas, compte tenu des surcoûts qui apparaissaient.

Ce Temple du Bas est toujours utilisé par la paroisse réformée de Neuchâtel qui l'utilise toutes les semaines, et plusieurs fois par année, il y a des cultes de grande envergure. Mais l'essentiel de l'utilisation est culturel. C'est un lieu indispensable pour de très nombreux acteurs culturels, c'est un outil de travail. Si vous prenez les deux dernières semaines, le week-end dernier vous aviez, le samedi soir, le festival du rire. Le temple était plein à craquer de jeunes et très jeunes qui ont passé là une magnifique soirée avec des organisateurs qui ont trouvé une salle à un prix accessible et qui ont permis d'avoir une tarification qui permette à des adolescents, puisqu'ils étaient une grande partie du public, de venir en masse. Le week-end d'avant encore, c'était le dimanche, L'ensemble symphonique neuchâtelois jouait. Nous avons une chance extraordinaire, à Neuchâtel et dans le canton, d'avoir cet ensemble de très grande qualité qui inaugurerait sa nouvelle saison et là aussi, le temple était archi plein et le concert a été magnifique. Bref ce lieu anime de manière importante la vie culturelle et culturelle en ville de Neuchâtel. Je ne reviens pas sur tout ce que vous avez dit puisque vous entrez en matière et je vous apporte maintenant quelques réponses aux questions posées.

Je commence par celles du groupe PopVertSol concernant l'isolation phonique. Nous avons prévu de changer toutes les fenêtres et de mettre

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

un crépi isolant, donc cela doit réduire l'isolation non seulement thermique mais aussi phonique. Maintenant si vous avez un orchestre de chambre qui joue un dimanche matin, que l'on déplace les manifestations du 1^{er} mars et que l'on tire au canon dehors, je ne garantis pas que cela soit suffisant pour que l'on n'entende rien du tout, mais il y a une amélioration significative.

Pour l'aménagement des combles, le projet est prévu de telle sorte que, si on devait, à l'avenir, prévoir un aménagement, nous puissions le faire sans tout démonter. Là nous avons la garantie que cela puisse se faire sans difficulté.

S'agissant des chaises, en fait, on manque, à Neuchâtel, de salles d'une envergure importante, non seulement pour des congrès, mais simplement pour accueillir de grandes assemblées. Pour celles-ci, pour les accueillir dans de bonnes conditions, tous les professionnels qui ont fait partie de ce processus participatif ont souligné l'importance de pouvoir avoir des chaises avec une petite tablette rabattable. C'est un élément important pour améliorer l'attractivité du lieu pour de grandes assemblées. L'Université, à l'aula des Jeunes-Rives, est archi pleine et souvent cette université ou les hautes écoles ont besoin de salles de cette taille-là pour accueillir des séminaires, peut-être des congrès sur une journée. Actuellement, le Temple du Bas a la capacité d'accueil mais il est vrai que le confort pour prendre des notes n'existe pas de ce point de vue-là. C'est un élément perturbant mais nous n'allons pas changer toutes les chaises dans la galerie. Nous toucherons uniquement les chaises qui sont au sol, que l'on peut mettre et enlever et, là, nous aimerions améliorer cela. C'est un choix qui a été fait et ces chaises-là, nous ne pouvons pas les rénover. Les chaises que vous utilisez de manière fort noble dans la salle du Conseil général ou qui sont utilisées à la Salle de musique, sont d'une toute autre nature que celles que nous avons au Temple du Bas. Cela faisait du sens, du point de vue patrimonial, tant à La Chaux-de-Fonds, à la Salle de musique, qu'à la salle du Conseil général, de les restaurer, mais ces chaises-là, en plastique, si vous me passez l'expression, soit on les change, soit on les garde. Si on les change, évidemment, nous n'allons pas les mettre à la poubelle, nous allons quand même les garder car nous avons souvent besoin de matériel de ce type-là. Il y a donc d'autres organisateurs qui pourront en profiter.

Pour ce qui est du programme de travail, je vous le dis clairement, nous n'avons pas prévu de faire des aménagements à l'extérieur. Bien sûr que ce serait joli de planter des arbres supplémentaires, de redessiner

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

les entrées, mais ce n'est pas au programme, il faut là vraiment un concept d'aménagement, urbanistique, voir avec les Parcs et promenades, tous les services. Il faut une étude et ce n'est pas du tout le programme que nous vous proposons là. Evidemment que ce serait intéressant, mais nous n'en sommes pas là avec ce projet.

Pour les questions posées par le porte-parole du groupe PLR, d'abord sur les effectifs du personnel, 1,2 EPT. En fait nous avons d'ores et déjà prévu que, sur les 1,2, nous en avons 0,8 qui correspondent à un poste pérenne à durée indéterminée, un poste de fonctionnaire et le solde est constitué de fonctions à temps partiel et à durée limitée car, justement, nous avons prévu que 0,4 % puisse être engagé uniquement jusqu'au début des travaux et ensuite, nous n'en avons plus besoin. Puis le 0,8 % qui reste, une grande partie, le régisseur en question, le technicien, va participer, avec l'équipe de construction, aux aménagements car il faut quelqu'un qui connaisse le bâtiment, qui fasse le lien avec les utilisateurs et qui amène tout le savoir-faire nécessaire. Une autre partie de son temps sera consacrée à aider les acteurs culturels et culturels, à trouver d'autres lieux de prestation de leur soirée, de leur programme. Là il faut aussi quelqu'un qui soit en appui et lui connaît très bien leurs besoins car la plupart, ceux que l'on veut vraiment aider directement, ce sont les acteurs réguliers. Il ne va donc pas rester là à se tourner les pouces, mais je vous félicite, votre question était évidemment très pertinente et légitime mais, évidemment, nous n'aimons pas avoir des gens qui passent un an, c'est la durée du chantier, à se tourner les pouces donc il sera réaffecté peut-être à autre chose mais, en tous cas, il y a du travail.

S'agissant de la scène, elle peut être descendue ou montée. La hauteur est de 80 centimètres. Alors c'est tout à fait possible que la scène ne soit pas montée à 80 centimètres. Nous pourrions la monter à 20, à 25, à 30 cm, ce qui améliorerait le confort des premières lignes, mais la limite se situe peut-être un peu au-dessus. Nous devrions peut-être monter à 50 ou 60 centimètres car, après, le problème touche les gens qui sont dans la galerie. Au premier rang, si la scène est trop basse, ils ne voient plus les gens qui sont au bout de la scène. Il y a donc un équilibre à trouver mais, déjà aujourd'hui, on peut jouer là-dessus. Pour vous dire quand même les choses, je comprends la question, mais nous avons fait un large processus participatif avec tous les utilisateurs, aucun ne nous a mentionné un besoin de cette nature-là, mais nous retenons l'idée et si quelque chose peut être amélioré là, évidemment que nous le ferons, avec peut-être des solutions qui existent déjà et que nous pourrions moduler simplement dans la hauteur de la scène. Nous pourrions aussi imaginer, selon les réservations, que les deux premiers rangs ne soient

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

pas pourvus de chaises. Il y a donc une gestion qui peut se faire effectivement de manière assez pragmatique.

Ensuite, s'agissant des questions d'honoraires, je veux simplement rappeler que, d'une manière générale, mais cela a déjà été dit à la Commission financière, tous les rapports du Conseil communal au Conseil général se fondent aujourd'hui sur un modèle qui a un nom : ce sont les normes de la SIA, de la conférence de coordination des services de construction et des immeubles et des maîtres d'ouvrage et là il y a un certain nombre de prix qui sont indiqués. Ensuite sur la manière de présenter, dans les rapports, il y avait une double demande il y a quelques années de la Commission financière et nous présentons, dans tous les rapports, les coûts de construction de la manière dont ils sont présentés là. Evidemment, il n'y a pas tous les détails et c'est à dessin car nous aimerions, lorsque nous allons ensuite faire des soumissions, quand même que ce ne soit pas inscrit dans le marbre et que les gens qui soumettent sachent exactement quel est le prix qui a déjà été fixé. Là, il y a une certaine prudence. C'est pour cela que nous avons cette manière de procéder. Mais, prenez votre stylo, j'ai quelques réponses concrètes à vous donner puisque vous les avez gentiment demandées. Pour ce qui est des honoraires d'architecte, W1, il y a pour l'architecte 95'000 francs pour l'avant-projet devis, ingénieur civil : 13'600 francs et l'ingénieur CVS, pour l'avant-projet 37'000 francs. Ensuite, pour le double W2, l'architecte perçoit des honoraires pour le projet et l'exécution de 665'000 francs, l'ingénieur civil 13'900 francs, l'ingénieur électricien 145'000 francs, l'ingénieur CVS 94'500 francs, géomètre 6'500 francs, acousticien 50'000 francs, expert en protection incendie 6'000 francs. Nous arrivons à 980'900 francs. Si on prend le point télécommunication et sécurité, l'essentiel du coût ce sont les équipements multimédias, pour 336'000 francs, avec tout ce qui concerne la billetterie contrôlée, la gestion des salles avec du matériel qui permet de gérer, puisque nous allons aussi améliorer le sous-sol, l'affichage multimédias avec des panneaux d'affichages, des liaisons de coffrets tv pour la scène avant, la scène derrière, des systèmes de projection pour le sous-sol et la salle principale, la boucle pour les malentendants, la régie sonorisation lumière.

La tarification est un élément important. En fait, actuellement, le prix le plus bas est de 500 francs pour les acteurs en ville de Neuchâtel, c'est vraiment la salle la plus attractive qui existe loin à la ronde. Et puis, ces tarifs remontent à pratiquement 30 ans, ils n'ont pas bougé et c'est bien une volonté politique claire de ne pas répercuter la réalité du coût de location pour en faire un outil de travail. Evidemment, dans le rapport, on

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

dit que nous allons quand même devoir un tout petit peu revoir ces tarifs, mais nous voulons le faire vraiment de manière très modérée. Je ne peux pas prendre, ce soir, d'engagement puisque nous voulons étudier cela mais l'étudier aussi à l'aune des tarifs de location que nous allons pratiquer à la Collégiale, qui est un autre temple et là nous nous devons d'avoir une politique un peu concertée pour l'ensemble. Pour le Temple du Bas, le Conseil communal s'était déjà engagé à venir devant le Conseil général pour lui donner les informations sur la tarification mais il est clair que nous ne voulons pas faire exploser ces tarifs puisque ce serait tuer la vitalité culturelle que nous avons ici.

Concernant la partie de dédommagement, si je puis dire, vous vouliez quelques précisions sur ces 80'000 francs afin de savoir comment ils ont été calculés. Nous avons pris une saison qui était bien pleine, la saison 2014-2015 où nous avons constaté que nous avons eu pour environ 42'000 francs d'encaissement de loyers. Ensuite, nous avons regardé quelles étaient les salles qui pouvaient entrer en ligne de compte, ailleurs, notamment la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds et, à partir de là, nous avons fait un calcul qui est le suivant : d'abord, qui cela concerne-t-il ? ce sont les acteurs culturels ou socio-culturels qui ont leur siège à Neuchâtel ou dans la région proche et qui peuvent être considérés comme des utilisateurs réguliers du Temple du Bas, c'est-à-dire au moins une fois par année et nous regardons cela pour ces dernières années. Ensuite il faut qu'ils ne poursuivent pas de but commercial. Autre public cible, la paroisse de Neuchâtel puisqu'elle fait parfois des célébrations de grande envergure. Ensuite, chaque bénéficiaire du Temple du Bas qui aimerait bénéficier d'une aide doit s'adresser au service en charge de cela au niveau de la Ville, avec un devis de la location prévue et nous ferons une comparaison entre les tarifs actuels du Temple du Bas et ceux pratiqués ailleurs, y compris avec la location des instruments et prestations de service. Ensuite, à partir de là, nous allons combler l'écart existant entre le coût de location au Temple du Bas et celui du lieu d'accueil, avec un plafond maximum qui sera que l'on ne va pas payer plus du double de ce qui est à Neuchâtel. Si on prend un exemple concret : Temple du Bas, 1'000 francs pour les prestations usuelles avec les services, si on va à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds, c'est 3'000 francs, donc la partie financière s'élèvera au maximum à 2'000 francs. C'est donc un élément concret et puis, si le coût est plus bas dans une salle, on ne va pas compenser, donc les gens vont continuer de payer au moins la même chose que ce qu'ils payaient au Temple du Bas. Nous avons calculé une base de 42'000 francs avec 80'000 francs de réserve, nous pensons

pouvoir vraiment nous parer pour les compensations en comptant juste. Nous avons un calcul qui nous permet de le faire.

Enfin la question du nom du temple a été soulevée en commission de politique culturelle par le conseiller général Patrice de Montmollin, qui a effectivement mentionné ce que M. Paratte a aussi soulevé, c'est-à-dire la possibilité de changer de nom, passer, pourquoi pas, de Temple du Bas à Temple-Neuf, d'autant plus que la rue s'appelle « rue du Temple Neuf ». L'idée est tout à fait intéressante, nous ne l'avons pas proposée dans le rapport, mais nous allons l'examiner. Il faut que nous voyions quand même avec les utilisateurs historiques, notamment la paroisse. Je ne sais pas exactement juridiquement, avec le concordat qui nous lie avec l'Eglise réformée, ce qu'il en est mais dès que l'on change de nom on touche à l'identité d'un lieu. C'est toujours un peu sensible, mais je trouve l'idée séduisante, de changer ce nom et un Temple qui sera rénové, tout beau, tout neuf, pourquoi ne pas l'appeler Temple-Neuf ? Mais cela fera l'objet de réflexions et peut-être de choix d'ici deux ou trois ans car il faut un peu de temps pour y parvenir.

M. Jean-Frédéric Malcotti ajoute :

- A propos de la tarification, nous sommes bien d'accord que l'on parle de tarification absolue, mais nous demandions ce qu'il en était du lien que l'on pouvait faire entre le chiffre d'affaires à réaliser et le prix qu'il faut payer pour la location.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, complète :

- Vous avez bien fait de rappeler ce point. Aujourd'hui déjà, il y a une distinction faite dans la tarification entre les acteurs, d'une part de la ville et ceux extérieurs à la ville. Puis il y a une distinction faite entre les acteurs qui ont des entrées gratuites et ceux qui ont des entrées payantes. Là, ce n'est pas exactement le chiffre d'affaires, mais nous prenons quand même en compte l'élément de la capacité financière. Ensuite, pourquoi pas, mais cela suppose que nous étudions et il faut juste faire attention à un élément, c'est qu'en fonction du chiffre d'affaires, nous avons supprimé la taxe sur les spectacles en ville de Neuchâtel car cela devenait un peu compliqué à gérer mais cette taxe avait un peu cet élément de chiffre d'affaires puisqu'elle était au prorata de la fréquentation. Nous l'avons supprimée et cela a « bousté » Neuchâtel et son attractivité. Dans des endroits comme la patinoire, de grands organisateurs de concerts sont revenus mais aussi des plus petits, qui ont été très satisfaits de cela et cela a permis aussi une

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

simplification. SWi on fait une tarification en fonction du chiffre d'affaires, il faut quand même juste faire attention à, concrètement, la mise en place et ce que cela suppose comme contrôle, comme vérification. Je ne l'exclus pas, c'est quelque chose que nous devons déterminer. Mais, pour nous, ce qui est déterminant, c'est plutôt d'avoir une politique attractive car cela permet à des acteurs de venir. Evidemment, ceux qui sont dans la culture du divertissement, c'est normal qu'ils paient plus que d'autres. Ce sera pris en compte dans la tarification.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet donc l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte à l'unanimité**.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant l'assainissement et le réaménagement
du Temple du Bas
(Du 24 octobre 2016)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- ¹Un crédit de 6'426'500 francs, dont à déduire d'éventuelles subventions au titre de la protection des biens culturels, est accordé au Conseil communal pour l'assainissement et le réaménagement du Temple du Bas.

²Un montant de 4'499'000 francs au maximum sera prélevé du fonds des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine comme prévu dans la planification des investissements 2014-2017.

Art. 2.- ¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'Urbanisme au taux de 4.60%.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix de la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3.- Dès le début des travaux, le Conseil communal est autorisé à octroyer, à charge du compte de résultats, aux utilisateurs culturels réguliers du Temple du Bas ne poursuivant pas un but commercial, un subside au titre d'aide au relogement pour un montant de 80'000 francs.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 24 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

16-503

Postulat du groupe socialiste, par Mme Anne-Françoise Loup et consorts, intitulée « Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel »

En voici le texte :

« Le projet d'Espace de Congrès au Temple du Bas ne se fera pas pour les raisons présentées dans le rapport. Les aspects financiers initialement prévus dans le programme de législature n'étaient pas suffisants et l'offre privée d'accueil de manifestations d'ampleur semble répondre aux besoins connus actuellement.

Afin de mieux explorer les opportunités d'organisation de congrès sur Neuchâtel, nous demandons au Conseil communal d'étudier les besoins, offres existantes ou manquantes en termes d'accueil, de logistique, de catering... et d'évaluer toutes les options de création d'un centre de congrès sur le territoire communal. Les coopérations intercommunales voire cantonales sont également à envisager, ainsi que la participation des acteurs locaux compétents et concernés ».

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

Invitée à développer ce postulat, **Mme Anne-Françoise Loup** déclare :

- Nous souhaitons déposer ce postulat ce soir puisque l'idée d'un centre de congrès à Neuchâtel nous paraît une opportunité à saisir au niveau touristique et économique de rayonnement de notre ville mise en valeur aussi par toutes nos potentialités d'innovations technologiques. En fait, puisqu'effectivement nous avons noté que l'espace de congrès ne pouvait pas se réaliser au Temple du Bas, nous estimons que ce serait une bonne chose d'évaluer les opportunités de le faire. Mais au préalable, il est nécessaire d'étudier les besoins, les offres existantes ou manquantes en termes d'accueil, de logistique, de catering et d'évaluer toutes les options de création d'un centre de congrès sur notre territoire, toutes les possibilités de coopération avec d'autres communes, et de participation avec des acteurs locaux concernés, compétents et présents sur notre territoire. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que ce centre de congrès puisse voir le jour dans les meilleures conditions.

16-612

Interpellation, dont le traitement en priorité est demandé, du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant « L'égalité salariale ».

En voici le texte :

L'égalité entre femmes et hommes, de droit et de fait, est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. Le secteur public se doit d'être exemplaire en matière de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre toute forme de discrimination.

Une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public a été conçue par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) - www.egalite-suisse.ch

Cette charte réaffirme la détermination de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. Elle traduit la volonté de la Confédération, des Cantons et des Communes signataires à s'engager en tant qu'employeurs, commanditaires de marchés publics ou organes de subventionnements.

En vertu de cette Charte, les signataires prennent les engagements

suivants :

1. sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) leurs collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle ;
2. réaliser, au sein de l'administration publique, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu (par ex. www.logib.ch);
3. encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu ;
4. faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle ;
5. informer sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Le 6 septembre dernier, le Conseiller fédéral Alain Berset, qui est en charge de l'égalité au niveau fédéral, a réuni des membres des Exécutifs cantonaux et communaux pour signer une charte de l'égalité. De nombreux cantons l'ont signée - dont Neuchâtel et Vaud -, mais il n'y a aucune ville de notre canton, alors que le Conseil communal de Neuchâtel était représenté par M. Fabio Bongiovanni.

Nous demandons au Conseil communal qu'il nous explique la frilosité de mauvais aloi de son représentant concernant cette charte. Est-ce un choix délibéré du Conseil communal ? Nous prions le Conseil communal de signer la "Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public" et, bien, entendu, de la respecter. »

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, intervient :

- Nous avons reçu un supplément à l'ordre du jour avec deux interpellations. Pour la 16-612, la priorité est demandée. Je donne brièvement la parole au groupe PopVertSol pour expliquer sur la forme, pas sur le fond, la raison pour laquelle il a demandé le traitement en priorité.

M. Nicolas de Pury déclare :

- Nous arrivons à la fin de la législature et nous trouvons pertinent d'interpeller le Conseil communal aujourd'hui afin d'éviter un traitement dans plusieurs mois.

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des oppositions au sujet du traitement en priorité.

M. Jean Charles Authier, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je m'oppose plus à l'interpellation dans sa forme car elle ne répond pas aux formules d'interpellation telles que décrites dans l'article 56 de notre règlement général qui dit que l'interpellation demande des explications sur un objet déterminé ressortissant à sa gestion et à l'administration communale et quand on dit : « Nous prions le Conseil communal de signer la charte de l'égalité salariale dans le secteur public et bien entendu de la respecter, « ce n'est pas demander des explications, c'est donner des instructions ou des recommandations ». Je demanderai donc que cette interpellation soit tout simplement retirée de l'ordre du jour car elle ne répond pas à la qualité d'interpellation.

M. Nicolas de Pury déclare :

- La question de forme de prier le Conseil communal, c'est plutôt un aspect motion, une demande d'étude. Là c'est une interpellation. Dès lors je vous **propose d'en retirer la dernière phrase** puisque nous posons une question d'actualité.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- Je prends note que vous retirez la dernière phrase. Mais avant d'entrer dans le fond, j'ai demandé si quelqu'un s'oppose à ce que cette interpellation soit traitée en priorité.

M. Alexandre Brodard intervient :

- Personnellement je m'y oppose car il n'y a aucune urgence, aucune priorité. Le sujet est très important et je suis persuadé que la Ville respecte déjà l'égalité salariale. C'est un sujet qui date et je ne vois pas pourquoi on commence à faire, depuis quelques séances, quelques abus de règlement pour faire passer notre interpellation devant. C'est facile, nous avons la majorité ; mais j'appelle cela un abus de règlement et j'aime mieux m'y opposer par principe.

Consulté sur le traitement prioritaire, le Conseil général **l'accepte par 22 voix contre 13 et 3 abstentions.**

M. Nicolas de Pury est chargé de développer cette interpellation. Il souligne :

- Ce qui est intéressant c'est de savoir que le Conseil fédéral, par M. Alain Berset a mis en place un système avec 5 points pour parler d'égalité salariale. C'est un élément très basique dans les demandes d'appliquer cette égalité et il est regrettable que le canton de Vaud et le canton de Neuchâtel signent cette charte et que les villes, avec notre représentant du Conseil communal était présent, ne l'aient pas signée. C'est donc pour cela que la question se pose.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Permettez-moi d'affirmer d'emblée que le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes est un concept fondamental pour le Conseil communal. Ainsi je me permets de contester fermement l'affirmation par laquelle on prête une position frileuse à notre Conseil sur ce sujet. Avant d'apporter quelques éléments concrets aux questions posées, il me paraît important de rappeler que le système salarial en place dans notre Administration est conçu de manière à ce que les collaboratrices et les collaborateurs reçoivent une rémunération égale pour un travail équivalent. C'est une évidence me direz-vous mais il est parfois bon de rappeler les principes qui orientent nos actions.

Comme cela a été remarqué par le groupe PopVertSol, le Conseil communal était représenté par le Directeur des ressources humaines à la deuxième rencontre nationale sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public, à l'invitation du Conseiller fédéral Alain Berset, le 6 septembre dernier. A cette occasion, 26 collectivités publiques, à savoir la Confédération, 10 cantons et 15 communes ont signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Cette rencontre nationale a aussi été l'occasion de s'informer quant aux conséquences de l'adhésion à cette charte, d'en comprendre les incidences concrètes et plus particulièrement de lever quelques doutes pour la Ville de Neuchâtel quant au quatrième engagement, à savoir, faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics ou des subventions en introduisant des mécanismes de contrôle. Nos doutes quant à l'applicabilité d'un tel engagement au regard du droit des marchés publics, domaine relativement complexe rappelons-le, ont pu être levés, lors de cette rencontre, et des échanges d'expériences apportées par les autorités cantonales genevoises et bâloises. Le doute est levé. Vous l'aurez compris puisque le doute est levé, la Ville peut désormais signer cette charte et s'engager à la respecter.

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

La Présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, demande à l'interpellateur, **M. Nicolas de Pury**, s'il est satisfait. Il répond :

- Oui, Madame la Présidente.

L'interpellation est donc traitée et retirée de l'ordre du jour.

16-610

Interpellation du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Une sinistralité de mauvais augure ».

En voici le texte :

« A de réitérées reprises au cours de l'année écoulée, le groupe socialiste s'est inquiété, en plénum ainsi qu'en Commission financière, du taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident (également dénommé taux de sinistralité) du personnel de l'Administration communale de la Ville de Neuchâtel. A l'occasion du bouclage des comptes 2015, il apparaît que ce taux s'élève à 5.16% pour l'année 2015. Si une moyenne aussi élevée est déjà préoccupante, comment dès lors qualifier la moyenne de 11.65% (!) qui prévaut à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité, alors que toutes les autres directions connaissent un taux de sinistralité qui se situe entre 1.99% et 3.23% ?

Le groupe socialiste est alarmé par ces chiffres, qui ne doivent en aucun cas être pris à la légère ou relativisés. Il en va en effet de la responsabilité de notre collectivité en tant qu'employeur. En effet, de tels taux de sinistralité pourraient potentiellement être le signe extérieur de dysfonctionnements dans certains services, de problèmes de management du personnel, ou alors de conditions de travail inappropriées pour les employés concernés. Quelles que soient les causes du taux de sinistralité actuel, des réponses appropriées et des

mesures immédiates doivent être apportées par l'Exécutif dans les plus brefs délais, avec une information détaillée apportée à la Commission financière pour les éléments plus sensibles liés aux règles de protection de la personnalité du travailleur.

Le groupe socialiste exige dès lors de la part du Conseil communal des explications circonstanciées sur les points suivants :

1. Quelles sont les causes précises et détaillées d'un taux moyen de sinistralité de 11,65% à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité?
2. Pourquoi ce taux est-il sévèrement plus élevé que le taux prévalant au sein des autres directions?
3. Le taux de sinistralité susmentionné concerne-t-il de façon similaire l'ensemble des services de la direction en question, ou se limite-t-il à des services en particulier?
4. Quels sont les services de la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité affectés par la plus grande sinistralité et pourquoi?
5. Quelles sont les mesures immédiates et concrètes déjà entreprises par le Conseil communal pour remédier à un taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident aussi élevé?
6. Quelles sont les autres mesures envisagées à futur pour pallier le taux de sinistralité actuel?
7. D'autres services de la Ville sont-ils concernés par d'importants taux de sinistralité, cas échéant lesquels, avec quels taux et pour quelles causes?
8. Comment et selon quel processus les absences pour cause de maladie et d'accident, qu'elles soient de courte ou de longue durée, sont enregistrées? »

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse écrite du Conseil communal.

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse et je demande l'ouverture de la discussion.

Comme il n'y a pas d'opposition à l'ouverture de la discussion, **M. Jonathan Gretilat** poursuit :

- Comme je vous l'annonçais en titre d'ouverture de la discussion, le groupe socialiste n'est pas du tout satisfait, mais alors vraiment pas du

tout, de la réponse du Conseil communal à notre interpellation dénommée « Une sinistralité de mauvais augure ». Il est difficile de savoir par quel bout commencer, tant il y a de choses à en dire. Dans l'immédiat et pour aujourd'hui, je me limiterai toutefois à l'essentiel mais, sachez d'ores et déjà que nous reviendrons sur le sujet. Tout d'abord, le groupe socialiste est pour le moins consterné par la légèreté avec laquelle le Conseil communal a traité jusqu'ici ce dossier. En effet, alors que cela fait des mois et des mois que l'on demande des chiffres et des explications, non seulement le Conseil communal nous répond en substance que les chiffres donnés jusqu'ici sont erronés, mais qu'en plus, il devra étudier de manière plus approfondie la question. En deux mots : on a vraiment l'impression ici que le Conseil communal cherche à dissimuler un vrai problème par un bel écran de fumée tout en gagnant du temps.

Petit rappel des faits : le 7 décembre 2015, le groupe socialiste, par ma voix, se disait déjà, je cite : « passablement préoccupé, comme cela a déjà été relevé, de ce taux de sinistralité du personnel communal de 4,2%. Les explications fournies à ce jour par le Conseil communal sont, comme vous l'avez vu, incomplètes, mais on estime qu'on ne peut pas attendre jusqu'aux prochains comptes pour avoir des explications détaillées ». A ce moment-là, alors que nous exigeons des informations détaillées pour le mois de janvier, le Conseil communal a dit qu'il ne pourrait nous les fournir qu'aux comptes. Au passage, vous relèverez qu'en décembre 2015, le taux de sinistralité moyen de l'Administration communale était de 4,2 %.

Début 2016, dans le cadre de la Commission financière, les commissaires socialistes ont réitéré l'exigence de recevoir des informations détaillées sur la sinistralité, ses causes et sa répartition détaillée dans les sections et les services. Le Conseil communal s'est longtemps caché derrière le prétexte fumeux de la protection des données pour ne pas les fournir. Après avoir suffisamment insisté, nous avons finalement pu obtenir, à l'appui des comptes 2015, la répartition du taux de sinistralité par dicastère, sans plus amples explications, où l'on pouvait au moins noter un taux global d'absentéisme de 5,16%, et tout particulièrement un taux moyen de 11,65% à la Direction des infrastructures, énergies et sécurité. Peut-être pour que les choses soient plus concrètes car ces pourcentages ne veulent pas dire grand-chose, cela veut dire que sur l'ensemble du personnel d'un dicastère, l'ensemble du personnel en moyenne a présenté 5,15 % de ses jours de travail d'absence pour cause de maladie ou d'accident au cours de l'exercice étudié. C'est ce qui a donné lieu à notre interpellation, déposée

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

le 13 juin 2016, dans laquelle notre groupe, espérais obtenir des réponses sans avoir à attendre le prochain budget, à défaut de quoi il serait regrettable d'avoir à utiliser d'autres outils, notamment la Commission spéciale de la Commission financière pour pouvoir investiguer sur ces aspects.

Aujourd'hui, dans sa réponse, le Conseil communal nous indique que finalement, après avoir rectifié quelques erreurs de chiffres, le taux moyen d'absentéisme de la Direction des infrastructures, énergies et sécurité n'est pas de 11,65%, mais de 5,05 %, seuls les Services des parcs et promenades et de la voirie, avec un taux de respectivement 6,91% et 10.36%, se situent au-dessus de la moyenne. De manière totalement incompréhensible et inexplicée, dans le même temps et malgré cette réduction, le taux global d'absentéisme de l'Administration communale passe de 5,16% à 5,56% Pourquoi ? Cela demeure un mystère. On relève ainsi une certaine incohérence des données chiffrées par le Conseil communal, et de ce point de vue déjà, la réponse ne peut juste pas être considérée comme satisfaisante.

Par ailleurs, les platitudes énoncées par le Conseil communal ont de quoi laisser perplexe. En voici un petit florilège : « Je cite, en page 6 notamment. "Nous tenons à souligner que les causes de l'absence au travail sont plurifactorielles. Afin d'en avoir une vision et une compréhension très précise, il faut être en mesure de construire des indicateurs pertinents, ce qui n'est pas possible avec les outils actuellement à disposition » ; en page 6 toujours : « Les taux d'absences rencontrés dans les deux services peuvent être liés à différents aspects qui s'entrecroisent. En premier lieu, nous pensons à la corrélation entre le taux d'absence ou le facteur d'âge, ou une autre, tout autant ubuesque en p. 7 ; « D'autres hypothèses peuvent expliquer un absentéisme important : l'ancienneté, l'hygiène de vie personnelle, la motivation, les conditions organisationnelles et managériales, le manque de perspectives professionnelles, etc. Ce type d'information n'est toutefois pas identifiable sans mener une analyse complète faite par des spécialistes du domaine ». Quand je lis ça, les bras m'en tombent ! Notre interpellation ne demandait pas au Conseil communal de recenser les causes d'absentéisme possibles, au demeurant déjà évoquées dans notre interpellation, mais qu'elle apporte des explications circonstanciées et concrètes s'agissant des services concernés ! Mais aussi, comment prétendre que le facteur d'âge est la probable raison principale, sans procéder à la moindre comparaison avec les autres services ? C'est vraiment léger. Dès lors, nous avons l'impression que l'on se moque de nous lorsqu'il est dit que de telles informations exigent une analyse

approfondie, alors que c'est ce que l'on demande depuis des mois et des mois. Bref, il est ahurissant que pour une question aussi sensible et fondamentale que les conditions de travail du personnel communal, le Conseil communal se contente de telles réponses laconiques en sachant toute la peine que nous avons eu à n'obtenir que ces quelques bribes d'explications ! Comment, dans de telles circonstances, ne pas commencer à former de sérieux soupçons sur l'existence de problèmes plus graves, en particulier liés à des conditions de travail non acceptables ou à des problèmes organisationnels, managériaux voire de mobbing au sein de certains services.

Derrière ces chiffres et ces statistiques, il y a des femmes et des hommes bien réels, et il est frappant de relever le peu d'humanité et de sérieux avec laquelle le Conseil communal semble appréhender la problématique de sinistralité soulevée. Si le Conseil communal n'est pas à même d'y faire face, alors il est de la responsabilité du Conseil général, respectivement de sa Commission financière, d'investiguer les actes de gestion des services concernés, au besoin en s'appuyant sur des professionnels extérieurs, tel que nous l'avons déjà mentionnée comme possibilité au moment du dépôt de notre interpellation. Ainsi le groupe socialiste proposera, dès le renouvellement à venir des Autorités communales, à ce que la Commission financière soit formellement saisie de la question et chargée d'investiguer de manière approfondie la gestion des services concernés s'agissant de la question de la sinistralité. Soyez-en sûrs, le groupe socialiste n'est pas prêt de lâcher cette problématique. De tous temps, notre groupe a défendu le principe selon lequel les collectivités publiques doivent se montrer exemplaires s'agissant des conditions de travail de leurs employés et le respect de leurs obligations d'employeurs. C'est bien dans ce sens que notre groupe poursuivra son action et maintiendra ses exigences à l'égard du Conseil communal au cours des prochains mois.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Tout d'abord et avant de me faire traiter d'électoriste excité par les élections, je tiens à souligner que le Conseil communal aurait pu répondre dans les délais impartis et s'éviter notre agacement aujourd'hui. Le ton sera un peu dur car le groupe est tout à fait insatisfait de la réponse qui a été faite au Conseil général. Le Conseil général par la voix du motionnaire Jonathan Gretillat a été gentil et patient, mais, force est de constater que la courtoisie dont nous avons fait preuve s'est révélée infructueuse. Les mauvais chiffres sont expliqués de façon relativement détaillée mais soulèvent tout un tas de questions dont

J'aimerais avoir quelques réponses ce soir et malheureusement nous ne partageons pas l'opinion du Conseil communal qui voit, dans une vision un peu « Bismarckienne » du travailleur communal, qu'il faut faire attention à ce que le travailleur ne soit pas trop stressé, il ne part pas sur un principe d'analyse de ces causes de stress qui peuvent être managériale ou organisationnelle. Il pourrait peut-être mal manger et il ne fait pas attention à son dos. Cette vision un peu hygiéniste des conditions de travail comme source de la sinistralité est partielle car on sait qu'il y a d'autres facteurs, notamment le mobbing car, si on a été peut-être à demi-mot quand on a déposé cette interpellation et posé les questions lors du budget et lors des comptes 2016 et 2015, c'est bien parce que les conseillers et conseillères généraux sont des personnes qui connaissent des personnes au sein de l'Administration communale et qui se plaignent. La réponse est très insatisfaisante de ce point de vue et, malheureusement ce n'est pas simplement une question de chiffres. J'ai six questions sur les chiffres :

- Quelles ont-été les données statistiques qui ont permis de découvrir que nos statistiques étaient erronées ?
- Depuis combien de temps avons nous cette méthode erronée pour évaluer la sinistralité ou l'absentéisme comme on doit mal le dire ?
- Combien cet épisode a-t-il coûté à notre Ville ? Donc la vérification des statistiques, mandater « Timelead » pour nous faire un nouveau programme pour revérifier et constater que cela ne va toujours pas ?
- Changera-t-on de fournisseur ?
- Ne serait-il pas préférable de développer un outil à l'interne de l'administration par le CEG plutôt que d'acheter des logiciels commerciaux coûteux et penser pour le monde de l'entreprise si différent d'une collectivité publique ?
- Si le Conseil communal estime que changer entièrement de logiciel est l'option préférable, le nouveau logiciel intégrera-t-il l'ensemble de l'administration communale, c'est-à-dire y compris le SIS ?

Pour information, Timelead parle de 5 francs par mois et par « user » de son logiciel, on peut imaginer qu'on est au-dessous pour la collectivité publique de plus de 1020 employés. Cependant, même si le prix est divisible par deux et que le logiciel ne permet pas d'en extraire des données statistiques soit de l'utiliser pour obtenir des données qui permettent de comprendre le Conseil communal qui n'a que les yeux de leurs subordonnés directs et la statistique. Ces subordonnés sont en immenses majorités des hommes formés au coup par coup à la loi sur l'égalité comme l'indique notre prochaine motion. L'âge rend le personnel

actif dans les métiers dangereux ou exposés particulièrement vulnérable au risque d'absence : Le Conseil communal peut-il nous expliquer quel est sa politique de retraite anticipé dans ces domaines-là ?

Les bras nous en tombent lorsqu'on lit que les RH n'ont pas le personnel qualifié pour analyser les conditions managériales et organisationnelles des différents services. Nous nous réjouissons que le service de médiation interne se mette gentiment en place, mais nous restons sceptiques quant à la capacité du Conseil communal de déceler les cas de mauvaise organisation, de dysfonctionnement des cadres ni même d'en faire une priorité. Plutôt que d'évoquer la mauvaise vie du personnel communal, le Conseil communal ferait mieux de regarder de près comment certains responsables gèrent leur service et plutôt que faire une politique de santé du travail bien-être et diététique, prévenir activement les dysfonctionnements de gestion et d'organisation du travail. Pour ce faire le groupe PopVertSol soutiendra avec force une utilisation systématique (un service après l'autre) et régulière, chaque année, de l'outil conféré par l'art 131 al 4 du RG et des mettre ainsi sur pied des commissions d'enquête parlementaire qui audient sans agressivité politique mais avec la détermination du contrôle nécessaire à la bonne gestion de la collectivité publique.

M. Philippe Etienne, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance de la réponse du Conseil communal à l'interpellation avec intérêt car c'est un problème soulevé à chaque fois lors des dernières séances de la Commission financière, consacrées aux comptes annuels des années précédentes car, effectivement, la situation n'est pas satisfaisante.

Que le taux qui nous avait été indiqué pour les sections infrastructures et énergies et sécurité ait été le résultat d'une erreur et soit après réexamen ramené à un taux similaire à celui prévalent dans les autres dicastères apporte un certain soulagement, car un taux double de celui des autres dicastères amène effectivement à des questions. Mais cela nous laisse quand même des sentiments mitigés, car ce n'est pas une petite erreur et force est de constater que la situation était mal maîtrisée et que cette interpellation aura été utile.

La suite de la lecture de la réponse du Conseil communal nous montre qu'une prise de conscience a eu lieu et que des mesures sont mises en place de manière à mieux connaître les causes et aussi pour prévenir et éviter. Certes, il y a encore beaucoup de travail, les explications et informations ne sont pas toujours précises et totalement vérifiées, mais

c'est un progrès que nous saluons. Nous ne pouvons donc que vivement recommander au Conseil communal de continuer sur cette voie et de mettre en place toutes les différentes mesures énoncées dans sa présente réponse. Il s'agira également d'en suivre l'application, car derrière ces chiffres il y a des personnes atteintes dans leur santé et selon de manière graves. Nous sommes conscients que les améliorations attendues ne se feront pas du jour au lendemain, pour cela nous continuerons à être attentifs et à suivre ce dossier.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des ressources humaines, déclare :

- Le Conseil communal entend, ce soir, l'insatisfaction exprimée sur les différents bancs quant à la réponse à l'interpellation du groupe socialiste que notre Conseil a apportée. Il a tenté d'apporter des réponses à des questions précises, tout en replaçant aussi les différentes questions dans un contexte plus global, qui est celui de la Ville de Neuchâtel, en lien avec des informations qui ont été données en Commission financière, à intervalles plus ou moins réguliers. Le rapporteur du groupe socialiste a rappelé un certain nombre de moments auxquels les informations ont été données. Bien évidemment, vous avez raison, le problème de la fiabilité des données, que vous relevez à juste titre est insatisfaisant. Nous vous avons transmis des données erronées et nous nous en excusons, sans que cela soit une raison d'excuse, nous tenons quand même à relever que l'outil que nous avons choisi il y a environ 10 ans, pour une autre utilisation que celle de la gestion des absences, ce révèle aujourd'hui inutile pour ce type de suivi et ce type d'analyse. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de changer cet outil. Mais, pour le changer, il fallait que nous puissions l'utiliser au moins une première fois. Vous vous souvenez que les données ont été consolidées pour la première fois en 2014 et 2015 était la première année de comparaison entre ces deux années.

Pour répondre directement à l'une des questions du groupe PopVertSol, le CEG ne va pas faire le programme qui permettra d'établir ces différentes analyses et contrôles. En revanche, c'est bien le CEG qui prépare le cahier des charges pour soumettre et chercher un produit qui existe sur le marché et qui est adapté à nos besoins et à nos attentes. Le cahier des charges est, s'il n'est pas déjà terminé, en phase finale d'élaboration. L'outil sera changé dans le budget 2017 qui vous sera soumis prochainement. Un montant est prévu en investissement, justement pour changer l'outil. Je souhaite préciser aussi que les demandes de précisions et contrôles complémentaires qui ont été faits par la société qui propose Timelead et le Service des ressources

humaines, n'a pas coûté plus. C'est juste du temps qui a été consacré par notre Service des ressources humaines pour faire un certain nombre de vérifications. La société qui nous propos l'outil que nous avons actuellement n'a rien facturé de plus pour des erreurs qu'ils ont commises et reconnues. Nous en sommes tous ici bien désolés.

Cela étant, j'entends bien que le Conseil général souhaite un engagement fort de notre Autorité. Je me permets de rappeler quand même, sans vouloir allonger, les mesures et les dispositions qui ont déjà été prises depuis 2014, 2015, là où le processus a été initié, processus de réflexion, mais aussi processus de travail et d'analyse qui commence à aboutir aujourd'hui sur des actions très concrètes. Aujourd'hui c'est 2015-2016 puisqu'il a été mis en place un dispositif de gestion des absences avec une formation des cadres, l'ensemble des cadres et du personnel encadrant ont été formés ces derniers mois à la gestion des absences. Ce n'est pas une vision hygiéniste de la question, mais c'est bien d'apprendre à notre personnel encadrant comment gérer les absences, comment garder contact avec son collaborateur, comment préparer son retour au travail et comment prendre en considération les autres collaborateurs qui, eux, restent et qui doivent se répartir le travail ou renoncer à un certain nombre d'activités. C'est aussi cela la formation de nos cadres. C'est une information générale à l'ensemble de notre personnel qui est aussi faite, sur ce thème-là et c'est l'établissement de deux guides, un justement à l'attention des cadres et l'autre à l'attention de l'ensemble du personnel qui a été transmis au personnel, le concept ayant été finalisé en septembre 2016. Les formations se sont faites depuis l'été et l'information a été ensuite diffusée par le guide pratique également.

C'est le « Case management » vous l'avez vu aussi. C'est cette personne au Service des ressources humaines qui est amenée à faire du suivi des absences de moyenne et de longue durée. C'est du suivi, mais c'est aussi du soutien personnalisé pour les personnes qui sont en situation d'absence, lorsqu'elle est souhaitée. C'est de l'écoute aussi apportée aux collaboratrices et collaborateurs, ce qui peut aboutir, dans le cadre du réseau qui a été mis en place, à des retours à l'emploi plus rapides, s'ils ne sont pas possibles dans la fonction occupée par la personne, c'est aussi des reclassements professionnels qui sont proposés par les différents services au sein de notre Administration.

Ensuite, c'est aussi le dispositif de gestion des conflits, d'écoute et de prévention des conflits. Cela a été évoqué lorsque nous parlions de situation de crise, problématique. Tout le monde semble avoir eu vent

d'une situation problématique qui a été annoncée. Si, effectivement, il y a ce type de situation, l'outil est censé y répondre puisque, je vous le rappelle, les trois médiateurs qui ont été mandatés par le Conseil communal sont totalement indépendants. Les entretiens sont totalement anonymes et il n'y a aucune démarche qui est faite contre la volonté du collaborateur, mais c'est un lieu d'écoute, de propositions de gestion des conflits qui a été mis en place et c'est là aussi, au sens du Conseil communal, une mesure qui doit permettre la prise en considération de la santé des collaboratrices et des collaborateurs car nos collaboratrices et collaborateurs sont l'outil le plus précieux que nous avons pour mener à bien la politique que nous souhaitons mettre en œuvre. Il est évident, primordial même, de la prendre en considération et de la soigner car, comme vous l'avez dit, ce sont des femmes et des hommes qui sont derrière les fonctions et il est bien évident que l'employeur « Ville de Neuchâtel » doit s'en soucier de manière très importante.

Ensuite, le concept global de santé au travail en fait peut-être sourire certains mais, plutôt que proposer des régimes de retraite anticipée lorsque les gens sont déjà cassés, en quelque sorte, ce concept de santé au travail a un objectif de prendre, dès le départ, des mesures souvent ergonomiques, souvent simples à expliquer et à mettre en œuvre pour tenir compte des situations spécifiques des métiers que nous rencontrons. Le premier élément, vous vous souvenez peut-être, est un concept en trois étapes qui a été développé. Le premier élément à prendre en considération, c'est la prévention de troubles musculaires squelettiques car ce sont ceux qui touchent peut-être le plus grand nombre de personnes ou en tous cas chez des personnes peut-être déjà fragilisées ou bien parce que, l'âge avançant, elles sont fragilisées. C'est ensuite la gestion du stress et c'est enfin la promotion de la santé. Alors oui, c'est l'alimentation, le mouvement car cela fait partie d'un concept global de santé au travail. Et pour montrer l'importance du sujet et la priorisation que le Conseil communal entend mettre dans son action, le concept a été lancé, en août 2016, justement dans trois services en priorité, le Service des parcs et promenades, le Service de la voirie et le Service des forêts pour les bûcherons puisque ce sont les services dont le personnel est potentiellement plus touché par l'absentéisme parce que touché dans leur intégrité physique. Le Conseil communal, une fois que le concept a été établi avec la SUVA, a pris les mesures pour lancer aussi des mesures très concrètes et immédiates. Je vous rappelle que chaque poste a été ou est sur le point d'être visité par des inspecteurs de la SUVA pour savoir si les directives qui existent et qui sont émises au sein de l'Administration sont respectées, si on a des éléments que l'on peut modifier et surtout pour pouvoir aussi écouter la personne dans

les éventuelles suggestions qu'elle pourrait faire. Le personnel est donc entièrement pris en considération. C'est bel et bien ce concept d'aller vers les gens et d'écouter leur problématique, mais aussi de leur donner des conseils pratiques immédiats. Aujourd'hui, l'un des exemples qui m'a été annoncé, c'est que, et c'est peut-être une mesure toute simple, mais c'est de la prévention pour les années à venir, les personnes sont venues, aussi pour des fonctions administratives et pas uniquement sur les fonctions où l'on doit mettre en pratique une certaine force, une des mesures simple a été de dire qu'il fallait changer la chaise du collaborateur car sa chaise n'était pas du tout adaptée au travail qu'elle fait car elle est trop vieille parce qu'il faut modifier ce qu'il en est. Elle n'est plus un outil adéquat pour travailler. C'est donc une des mesures qui, potentiellement aujourd'hui, permettra d'éviter un absentéisme pour cause de mal de dos, dans 5 ou 10 ans, et c'est aussi ce genre de mesures qui doivent être prises dans un concept global de santé, je le rappelle.

Enfin, l'autre élément qui n'est pas une mesure nouvelle ou particulière, c'est tout le travail effectué par nos chargés de sécurité. Ils vont dans les différents services, ils effectuent des analyses des contrôles, pour savoir si, structurellement, les outils mis à disposition respectent l'intégrité et la santé du personnel. Ils vérifient aussi que les risques qui existent et qui sont liés à des métiers, par exemple avec utilisation de produits particulier, soient les plus limités possibles, avec, je ne veux pas répéter les recommandations qui ont été émises, le suivi effectué par ce personnel aussi. C'est un élément qui a été rappelé et qui n'est pas nouveau pour notre administration mais qui continue à se faire de manière active par le personnel que nous avons et qui a été détaché du Service de la sécurité et qui a été ramené au Service des ressources humaines pour, justement, amener un concept, pour avoir une vision globale, au sein de ce service, de l'absentéisme, des problématiques que l'on peut rencontrer et du suivi qui doit être fait de cet absentéisme.

Voilà les différents éléments que je pouvais apporter en complément des réponses. Oui, tout le monde utilisera le nouveau système car nous cassons complètement la réflexion que l'on a eu jusqu'ici avec un Time lead qui était utilisé pour comprendre quelles activités étaient faites par les collaborateurs mais qui, à la base, n'a pas été conçu pour en faire du suivi des absences et de la sinistralité. Je rappelle que c'est un outil qui a été choisi il y a près de dix ans et nous arrêtons avec ce concept si la sécurité urbaine et le SIS doivent utiliser un outil pour l'absentéisme et la gestion de l'absence, c'est un outil qui sera utilisé en parallèle à leur outil de travail quotidien car, pour le personnel administratif, Time lead, dans

la gestion de son temps d'activité, est un outil qui est utilisé quotidiennement, ce qui n'est pas la même chose au SIS particulièrement.

Peut-être que la conclusion de l'interpellation que vous trouvez en page 15 n'est pas suffisamment claire et peut-être qu'il est utile de le rappeler ici ce soir : le Conseil communal s'engage à traiter cette problématique avec la plus grande importance qui s'impose. Vous voyez d'ailleurs qu'un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour mettre en place ce qui devait l'être et qui pouvaient paraître le plus urgent dans l'immédiat. Il est aussi prévu de faire des analyses organisationnelles et managériales des activités que nous avons au sein de notre administration. Nous n'attendons pas que le dispositif d'écoute et de la gestion des conflits soit utilisé pour mettre la puce à l'oreille et faire les analyses qui s'imposent. Nous vous avons entendu et nous ferons ce travail minutieux de contrôle, avec votre Autorité qui peut être représentée par le Conseil général, mais aussi avec les associations de personnel qui sont très régulièrement informées des mesures qui sont mises en place au sein de notre administration. Très régulièrement, nous leur soumettons des concepts, nous suivons avec eux aussi l'évolution et l'introduction de ces concepts. Nous continuerons à travailler avec eux, peut-être de manière encore plus intense si elles sont disposées à le faire, mais l'engagement est extrêmement fort de la part du Conseil communal. Il en va bien évidemment de la santé de nos collaboratrices et collaborateurs avec lesquelles nous ne badinons pas, raison pour laquelle faudrait-il peut-être que votre Autorité comprenne cette conclusion comme un engagement extrêmement fort qui, semble-t-il ne figure pas comme tel dans notre réponse à votre interpellation, mais enfin, c'est bien la volonté du Conseil communal qui est prêt à travailler avec votre Autorité. C'est évident car c'est une problématique qui touche l'ensemble de notre personnel. Si vous avez connaissance de situations qui sont problématiques, c'est bien évidemment des éléments qui doivent être annoncés au Conseil communal pour que, lui, puisse prendre les mesures. Si vous avez connaissance de situations particulières parce que le personnel n'en parle pas, peut-être que le Conseil communal ne peut pas se rendre compte de la situation qui est problématique ou parce qu'il y a des éléments particuliers qui doivent être pris en considération et qui peuvent être à mettre en œuvre rapidement.

Je le répète, le Conseil communal traite ce sujet avec la plus grande importance. Il s'engage fortement et formellement à entreprendre des démarches complémentaires pour que la santé de notre personnel soit

prise en considération, soit préservée et il continuera son engagement avec la plus grande des attentions. Peut-être que cela ne satisfera pas les différents groupes mais, en tous cas, sachez que nous allons tous avec la même volonté dans le même sens qui est celui de la prise en considération de la santé au travail de nos collaborateurs.

M. Dimitri Paratte ajoute :

- Je remercie le Conseil communal pour ses explications qui le sont un peu plus que la réponse écrite. Je tiens à préciser que je trouve un peu dommage que, justement, le dernier paragraphe qui répond à plusieurs questions que nous posions explicitement ou implicitement ne soit pas aussi bien mis en avant que la méthode SUVA dans la méthode de prévention de la sinistralité dans l'Administration communale car on sait que les éventuels cas de mobbing, je ne veux pas dire qu'ils sont communs au sein de l'Administration communale, mais le stress psychologique ou psychique est une cause de lésions physiques qui peut avoir des conséquences locomotrices. C'est aussi prévenir à la base la sinistralité et la retraite anticipée ce n'est pas le constat d'un échec, mais c'est le constat qu'il y a certaines professions qui ne changeront jamais et qui cassent le corps avant les autres et je pense que, sur le psyché, par contre, on pourrait en faire l'économie par de bonnes mesures de préventions organisationnelles et managériales si on doit rajouter ce deuxième terme.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** constate que la parole n'est plus demandée. Elle annonce que l'interpellation est considérée comme traitée et donc retirée de l'ordre du jour.

16-306

Motion du groupe PopVertSol par M. Julien Binggeli et consorts, intitulée « Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser ».

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de quartier, les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la Ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin ».

Développement :

Le refus de la fusion des communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin le 5 juin 2016 ne doit pas signifier la fin de toutes les bonnes idées et actions qui auraient pu être mises sur pied si le projet avait été accepté par le peuple.

La création d'assemblées citoyennes, un des cœurs du projet, fait clairement partie de celles-là et répond selon nous à un besoin politique et social. Aussi, le groupe PopVertSol souhaite voir la concrétisation de cette innovation politique sur le territoire communal de la Ville.

Amendement du groupe PLR concernant la formulation de la demande d'étude :

«Le Conseil communal est prié d'étudier, **en collaboration avec les associations de quartier, l'opportunité et le cas échéant**, les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la Ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin».

Sous-amendement du groupe PopVertSol à l'amendement PLR à la motion 16-306 : supprimer, **l'opportunité et le cas échéant**.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- La motion est amendée par le groupe PLR. L'amendement figure dans la convocation. J'ai reçu, pendant la séance, un sous-amendement du groupe PopVertSol à l'amendement PLR qui propose de supprimer : « **l'opportunité et le cas échéant** ».

M. Julien Binggeli, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Voilà, nous avons déploré le fait que la fusion de communes n'avait pas passé. Malgré tout, il semblait que plusieurs bonnes idées figuraient dans le projet de convention, dont cette idée d'assemblée citoyenne qui était vue comme une innovation majeure. Le groupe pense que dans ces temps de déception, de dédain à l'égard du monde politique qui peut s'afficher dans la population, j'ai coutume de dire que le premier parti en Suisse et même plus largement en Europe c'est le parti de l'abstention. Il y a donc quelque chose à faire, à développer pour que les citoyens reprennent en main la chose publique et nous pensons que l'assemblée citoyenne peut représenter une excellente opportunité pour des gens qui ne sont ni affiliés à des partis, ni à des associations, mais qui ont à cœur d'agir au sein de leur quartier, de leur collectivité plus strictement locale. Il y a un moyen, une mesure à mettre en place pour leur apporter des outils de manière à pouvoir se réapproprier l'espace et un certain nombre de choix, et un certain pouvoir sur leur vie. C'est dans ce sens que nous déposons cette motion et que nous en espérons l'acceptation. Nous combattons l'amendement du PLR et nous déposons ce sous-amendement.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Nous avons évidemment pris connaissance de cette motion avec intérêt, mais surtout un certain scepticisme. Et ce sous-amendement qui vient de s'ajouter va renforcer notre scepticisme et je ne peux plus tellement vous dire ce qui va se passer dans la prise de position du PLR. Globalement la situation, pour nous, est la suivante : dans le cadre de la fusion de communes, cette question de l'assemblée citoyenne n'avait déjà pas forcément fait l'unanimité, mais cette question pouvait se poser et nous arrivions encore à comprendre qu'on vienne avec cette nouvelle notion pour une nouvelle commune. Nous avons un peu l'impression qu'aujourd'hui, nous sommes dans la même situation qu'il y a une année et cette question de l'assemblée citoyenne ne s'était jamais posée pour nous. Aujourd'hui on a un peu l'impression que cette question ne se pose pas.

Pourquoi avait-il été créé des assemblées citoyennes à l'époque ? C'était un peu pour impliquer cette nouvelle commune dans tous les quartiers, dans toutes les réunions de la nouvelle commune avec une certaine égalité et protéger un certain nombre d'habitants et de régions plus petites que les autres, par exemple, Valangin. Si la commune de Valangin reste indépendante et veut lancer un référendum ou une initiative pour un certain nombre de choses relativement modestes. Mais dans une commune fusionnée si on ne prend pas de mesure, Valangin ne peut plus lancer une initiative, l'ancienne population de Valangin, car il faut 10 % du corps électoral et eux seuls ne l'ont pas. De toute manière, au niveau initiative, référendum, droits populaires, si on ne met pas, en tous cas dans un premier temps pour accompagner, une structure intermédiaire, on peut comprendre que des gens modestes en nombre se sentent un peu floués. L'assemblée citoyenne se comprenait dans ce système mais, aujourd'hui, en ville, honnêtement, une assemblée citoyenne, pour nous, n'est pas une priorité absolue. Les droits des gens sont clairement protégés aujourd'hui et nous avons un peu peur qu'avec cette assemblée citoyenne, telle que la motion le prévoit, cette assemblée citoyenne risque de créer un étage supplémentaire, pas forcément démocratique, qui viendra s'ajouter au Conseil général, au Conseil communal et, notamment, aux associations de quartier. Cet élément a complètement été mis de côté par les motionnaires. Nous pouvons aller dans leur sens, mais alors allons dans un sens qui tient compte des éléments qui sont en place, des structures en place et nous n'avons pas besoin de structures supplémentaires. Si les structures en place sont satisfaisantes, alors gardons-les et ne rajoutons pas une structure supplémentaire qui va alourdir tout notre

système. N'oublions pas que nous sommes juste 30'000 habitants et pas 3'300'000.

C'était la préoccupation première des associations de quartier dans un communiqué de presse qui avait été diffusé le 27 juin, à nous, au Conseil communal, aux médias et dans lequel elles disaient que les associations de quartier qui se sont constituées en groupements aspirent à ce que les relations avec les Autorités des communes soient renforcées. Nous avons déjà les gens qui sont en place et ces gens-là veulent renforcer les relations avec les Autorités, réunions régulières, échanges, etc. C'est pour cela que nous avons lancé cette motion, pour qu'on utilise en priorité les structures en place. Au sujet du sous-amendement, ce n'est pas du tout un sous-amendement, c'est juste une attaque en règle contre l'amendement du PLR, il faut arrêter d'appeler cela un sous-amendement. Vous l'avez d'ailleurs relevé. Si vous supprimez les mots « opportunité le cas échéant », l'amendement ne sert plus à rien du tout. De notre groupe si le seul but est de rajouter un étage supplémentaire à la fusée, nous nous opposerons à la motion. Si l'amendement, tel qu'il est prévu par le PLR sans aucune modification est accepté, si on peut dire qu'il faut intégrer les forces qui sont en place, voyons si, avec ces forces, cela vaut la peine d'aller de l'avant et si c'est le cas, comment on y va. Si notre amendement passe, la majorité du groupe soutiendra la motion. Si l'amendement du PLR est rejeté ou qu'il est sous-amendé, je peux imaginer que la majorité du groupe refusera la motion.

Mme Anne-Françoise Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste soutiendra pleinement la motion déposée par le groupe PopVertSol. Pour nous, la proposition liée à la fusion de la création de l'assemblée citoyenne représentait une idée phare et nous considérons, nous aussi, que la mettre entre parenthèses sous prétexte qu'une commune concernée par la fusion l'a refusée, nous paraît ne pas être la meilleure des options. Pour l'avenir de notre commune, celui des habitants et notamment des jeunes qui n'ont pas encore la possibilité de participer aux décisions, nous considérons que la motion est à soutenir et d'autant plus avec la collaboration des associations de quartier qui sont des acteurs que l'on reconnaît et qui ne manqueront pas de participer à ces assemblées citoyennes que nous considérons comme des espaces d'expression du potentiel d'innovation sociale au niveau du quartier. Nous soutiendrons le sous-amendement PopVertSol.

M. Vincent Pahud, PDC, intervient :

- Le PDC ne voit pas la nécessité d'ajouter une couche politique à celles déjà existantes dans notre système démocratique, cela d'autant plus qu'il existe la motion populaire communale qui n'exige que 41 signatures pour être prise en compte par les Autorités. Les assemblées citoyennes constitueraient aux yeux du PDC un affront, une sorte de diplôme d'incapacité décernée aux conseillers généraux qui ont justement la mission de répercuter les problèmes de leur quartier devant le Législatif. Peut-être serait-il utile par contre d'étudier le degré de reconnaissance populaire des associations de quartier existantes.

M. Julien Binggeli relève :

- Je voulais juste préciser que, pour nous, ce n'était pas une mesure cosmétique. Ce qui est assez amusant c'est de voir les réactions du groupe PLR et du PDC qui montrent bien qu'ils voient la situation à partir du prisme des institutions existantes dans lesquelles beaucoup de gens ne se reconnaissent pas actuellement. Il faut voir qu'il y a une désaffection, une sorte de défiance même par rapport aux Autorités et qu'il faut voir cela comme, non pas une couche ou un échelon supplémentaire mais quelque chose dont les gens puissent s'emparer. Nous n'en sommes pas encore à faire ce qu'a fait la ville de Porto Alegre au Brésil d'accorder des budgets participatifs. Je vous conseille de vous renseigner sur ces expériences politiques de proximité et de démocratie dite participative qui, pour moi est un pléonasme car une démocratie, on doit y participer de toute façon. Mais, sans aller jusque-là notre groupe pense que les assemblées citoyennes sont un outil à mettre en place et à développer et nous demandons effectivement, comme l'a dit le rapporteur du groupe PLR, une étude de faisabilité de ceci.

M. Jean Dessoulavy ajoute :

- Juste une expérience personnelle que j'ai vécue dans le cadre du processus de fusion, effectivement, j'ai assisté à l'assemblée citoyenne, la première en quelque sorte, pour un test à Peseux et je dois dire très franchement j'ai été surpris. J'y allais pour voir comment cela allait se passer et j'ai été clairement surpris de la richesse des débats, de gens qui ne viennent pas d'habitude à ce genre de choses, qui ne sont pas directement liés au monde associatif, et qui, ce soir-là, sont intervenus pour faire des propositions, etc. C'était très intéressant. Effectivement, pourquoi pas intégrer la notion des associations de quartier qui pourrait

être prise en compte dans la réflexion, mais je ne vois pas l'utilité de rajouter « opportunité et le cas échéant ». Personnellement, je soutiendrai le sous-amendement PopVertSol.

M. Patrice de Montmollin remarque :

- Une fois encore je suis étonné. On a parlé d'un rapport sur la fusion des trois communes qui n'a pas abouti. Un des points forts de cette convention de fusion, c'était ces assemblées citoyennes et, tout à coup, mais par quel miracle, je n'en sais rien, on en vient à dire « oh, mais le cas échéant ». Donc, on n'y croyait pas à ces assemblées. Cela explique aussi peut-être l'échec de cette fusion.

M. Thomas Facchinetti, directeur de la culture, déclare :

- Le Conseil communal accepte volontiers d'étudier ce qui est demandé pour les assemblées citoyennes. Il est vrai que, dans le cadre de la fusion, cela a été dit dans le premier rapport ce soir, nous avons consacré beaucoup de temps, beaucoup d'énergie à peaufiner ce que pourraient être ces assemblées citoyennes, nous avons élaboré des modèles qui allaient déjà assez loin en termes de faisabilité. Evidemment, c'était dans le contexte de la fusion avec quatre communes et cela devait répondre à des besoins liés à la fusion mais, en même temps, les discussions ont montré tout l'intérêt. C'était la principale innovation de la fusion, c'était une innovation à l'échelle du Canton et même un peu au-delà, d'après ce que nous avons vu. Du coup, il est vrai que le Conseil communal pense qu'il serait opportun d'étudier la possibilité d'introduire déjà à Neuchâtel cette assemblée citoyenne. Je crois que d'autres communes y songent aussi, celles qui n'étaient pas partie à la fusion et peut-être que l'introduction de cette assemblée citoyenne permettrait, à l'avenir, avec d'autres processus de fusion, avec d'autres communes, de montrer que nous avons déjà des instruments qui permettent de veiller aux intérêts plus spécifiques de différents quartiers ou ensembles de quartiers dans une commune existante ou plus large dans le cadre d'une fusion.

Pour nous c'est évident, nous l'avons vu dans le cadre de la fusion, du débat, les associations de quartier s'étaient un peu inquiétées de savoir si elles n'allaient pas être concurrencées par ces assemblées citoyennes et nous avons donné des garanties et travaillé en étroite collaboration. Sur le principe, quels que soient les amendements, les sous-amendements, pour le Conseil communal, il est évident que si nous

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

allons étudier la création d'une assemblée citoyenne, nous le ferons en étroite collaboration avec les associations de quartier.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle déclare :

- Nous allons procéder ainsi. Nous allons d'abord voter au sujet du sous-amendement du groupe PopVertSol qui propose de supprimer les termes « l'opportunité et le cas échéant ». Le Conseil général **accepte ce sous-amendement par 26 voix contre 12, sans abstentions.**

Quant à l'amendement PLR, il est **adopté par 33 voix contre 4 et 1 abstention.**

Enfin, la motion amendée et sous-amendée est **approuvée par 26 voix contre 12, sans abstention.**

Voici le texte définitif de la motion :

«Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de quartier, les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la Ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin».

16-307

Motion des groupes PLR, socialiste et PopVertsSol par Mme et MM. Jean Dessoulavy, Anne-Françoise Loup et Edouard Jeanloz, intitulée « Comment mieux accompagner les emballages pour les consommateurs en ville de Neuchâtel ? ».

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'inciter les commerçants et les consommateurs à utiliser des emballages autres que le plastique quand cela s'avère possible »

Développement :

L'utilisation de sacs plastiques de petite taille – films / neutres / personnalisés - par les différents commerces (alimentaires en particulier) est devenue la règle dans notre société de consommation. Les consommateurs les utilisent tant par habitude que par nécessité.

Habitude car les commerces les leur proposent gratuitement et qu'ils sont devenu un objet de consommation courante. Par nécessité car leur utilisation est fonctionnelle au contraire d'un emballage en papier qui est moins pratique et conserve moins bien l'humidité de certains aliments comme les fromages ou les fruits. Cependant, pour de nombreux produits, les sacs en papier de différentes tailles pourraient être utilisés à condition qu'ils soient mieux mis en évidence et en valeur.

La question centrale qui se pose est la suivante : au vu des problèmes environnementaux qu'entraîne actuellement la surconsommation de plastiques en Suisse et au niveau planétaire, ne serait-il pas opportun que des entités urbaines de moyenne taille comme la nôtre donnent

l'exemple et engagent une dynamique pour amener les commerces et les consommateurs à utiliser les sacs plastiques de manière circonstanciée ?

Les groupes PLR, PS et PVS répondent « oui » à cette question et prient le Conseil communal d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'aller dans cette direction. L'objectif étant d'inciter les entités concernées à favoriser l'évolution de l'utilisation des emballages de consommation que ce soit à la sortie des supermarchés, des stands au marché de Neuchâtel, des commerces ou encore lors de manifestations culturelles ou sportives.

Une politique de sensibilisation et d'incitation bien ciblée permettrait à terme de changer de dynamique et de restreindre la demande de sacs plastiques de petite taille auprès des fournisseurs et la distribution de ceux-ci par conséquent.

Le Mahatma Gandhi a tenu les propos suivants qui sont tout à fait pertinents à propos de la dynamique visée par cette motion : « L'exemple n'est pas un moyen de changer les choses. Non en effet, c'est le seul moyen de changer les choses ! ». C'est donc à l'échelle de moyennes entités urbaines comme la nôtre que cette nouvelle dynamique environnementale doit voir le jour avec l'espoir qu'elle incite d'autres entités communales à faire de même.

Sans préjuger de la réponse qui sera apportée par nos autorités, les groupes PLR, PS et PVS suggèrent que cette réflexion soit menée en synergie avec les commerçants. Pour ce faire il conviendrait d'intégrer d'emblée l'Association Neuchâtel-Centre tant pour la communication à mettre en place que pour les objectifs à atteindre vis-à-vis des commerçants et des consommateurs.

Voilà ci-dessous quelques propositions qui permettraient d'engager une politique d'incitation concrète, basée sur une « communication positive »

Mettre à disposition des sacs en papier avec un slogan du type « Pour mon environnement je peux bien le faire », « Utilisez-moi pour emballer votre produit. Votre Ville vous dit merci ! » ou « Avec moi, c'est possible et en plus l'environnement vous dit merci ! » L'objectif étant de donner une image positive au consommateur tout en le rendant attentif aux problèmes liées à la sur-utilisation de sacs en plastique en général et ceux de petite taille en particulier.

- Mise en œuvre en centre-ville par Neuchâtel-Centre de grands sacs (ex. type « cabas ») fabriqués avec des matériaux biodégradables et/ou réutilisables. D'un design étudié et attrayant,

Séance du Conseil général - Lundi 24 octobre 2016

ceux-ci porteraient un logo ou un slogan qui pourrait être le même que celui utilisé sur les petits sacs papier. Ce support mettrait en valeur la communauté commerciale du centre-ville pour des achats plaisirs et responsables.

- Favoriser la livraison à domicile pour les commerces du centre-ville ce qui permettrait de limiter l'utilisation de sacs plastiques.
- Envisager la création d'un groupe de travail mixte Ville Neuchâtel – Neuchâtel-Centre qui travaillerait sur la conception des outils à mettre en place en termes de message, de graphisme et de cohérence des communications des acteurs.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- La motion est-elle combattue ou amendée ? Puisque tel n'est pas le cas, elle ne fait pas l'objet d'un débat et est considérée **comme acceptée et retirée de l'ordre du jour**.

Voici le texte définitif de cette motion :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'inciter les commerçants et les consommateurs à utiliser des emballages autres que le plastique quand cela s'avère possible »

La séance est levée à 21h47.

Au nom du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

La présidente

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat

Le chancelier-rédacteur

Rémy Voirol